

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT





Le SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin) est le service public qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour 43 communes, soit environ 243 082 habitants.

Ses objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux l'identifient comme un acteur principal, pionnier et précurseur dans la protection du milieu naturel.

Le **SIARP** est une équipe constituée d'une cinquantaine d'agents, composée de femmes et d'hommes spécialisés qui œuvrent avec professionnalisme à la dépollution 7 j/7, 24 h/24 de près de 14 millions de m³ d'effluents par an, transportés sur environ 1 000 kilomètres de réseaux et traités au sein de treize stations d'épuration réparties sur son territoire (Val-d'Oise, Yvelines).

Aujourd'hui, l'utilité de l'assainissement pour la préservation des ressources n'est plus à démontrer et dès lors, le **SIARP** poursuit son travail au plus près des usagers pour assurer l'égalité d'accès à un système d'assainissement performant. Ses projets porteurs et innovants, tels que la création ou la réhabilitation de stations d'épuration, la valorisation du biogaz produit sur celle de Neuville-sur-Oise ou bien encore, la réutilisation des eaux usées traitées, lui permettent de faire face aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau et d'en réduire sa consommation irraisonnée.

Le **SIARP** se définit comme un maillon majeur et essentiel du cycle de l'eau aussi bien sur notre région que dans le cadre d'instances régionales ou nationales auxquelles il participe activement pour un meilleur développement durable.

SOMMAIRE



Préambule	06
-----------------	----

Chapitre 1 - Présentation de la collectivité

1 Le territoire	11
2 Les compétences	12
3 Les moyens humains (annexe 1)	13

Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine

1 En matière d'eaux usées (annexe 2)	
1.1 Les réseaux d'eaux usées	17
1.2 Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport	17
1.3 Les stations d'épuration	17
1.4 Les ouvrages particuliers	18
2 En matière d'eaux pluviales (annexe 3)	
2.1 Les réseaux d'eaux pluviales	19
2.2 Les ouvrages particuliers	19

Chapitre 3 - Compte-rendu technique

1 L'exploitation des ouvrages	
1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées	23
1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales	28
2 Les études et travaux d'investissement	
2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées	28
2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9)	32
2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP	32

3 Les missions de contrôles

3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10).....	32
3.2 Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11).....	34
3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises.....	34
3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12).....	36

Chapitre 4 - Compte-rendu financier

1 Les dépenses.....	41
2 Les recettes.....	41
3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 13).....	41

Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires

1 Le service assainissement collectif (annexe 14)	
1.1 Les indicateurs descriptifs du service.....	45
1.2 Les indicateurs de performance.....	48
2 Le service assainissement non collectif (annexe 15)	
2.1 Les indicateurs descriptifs du service.....	52

Chapitre 6 - Annexes..... 54





SIARP



Le **SIARP** s'est fortement engagé et mobilisé depuis plusieurs années, avec ses élus, son personnel et ses partenaires afin :

- de simplifier le schéma institutionnel,
- de rationaliser et de mutualiser la gestion des réseaux,
- d'harmoniser les coûts,
- et d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur dans un souci de cohésion et de transparence, tout en répondant aux exigences réglementaires.

Cette réorganisation, fondée sur le respect de la volonté des communes, de leur groupement et des principes juridiques attachés à l'intercommunalité, a constitué une démarche innovante, volontaire et réaliste. Elle s'avère aujourd'hui pleinement réussie ; le **SIARP** a élargi son champ d'action, accru son domaine de compétence et a amplifié la dynamique engagée pour :

- atteindre les objectifs fixés ;
- anticiper les évolutions liées au développement urbain et rural, aux activités économiques et industrielles, à l'accroissement démographique ;
- et assurer une action renforcée de protection du milieu naturel en réponse aux nouvelles normes sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et à la sensibilité accrue de la population aux problèmes d'environnement.

La politique d'assainissement s'avère, dorénavant, plus efficace en permettant notamment, une définition claire, rapide et concertée des programmes d'investissements et d'équipements.

Au 1^{er} janvier 2020, à la suite de la loi NOTRe et fort de son expérience, le **SIARP** a bénéficié du transfert de la compétence assainissement de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de la Communauté de communes Vexin Centre. Pour se faire, le **SIARP** est devenu un syndicat mixte permettant à ses membres de lui transférer une ou plusieurs compétences en matière d'assainissement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, la CACP a transféré les volets transport et traitement de la compétence assainissement au **SIARP**, permettant ainsi d'harmoniser la gestion du service public de l'assainissement sur le territoire de Cergy-Pontoise.

LE SIARP - 2024 EN CHIFFRES

43 communes
soit environ 245 500 habitants

970 kms
de réseaux et branchements

141 postes de
refoulement

13 stations
d'épuration

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1

1 Le territoire	11
2 Les compétences	12
3 Les moyens humains (annexe 1)	13



1. LE TERRITOIRE

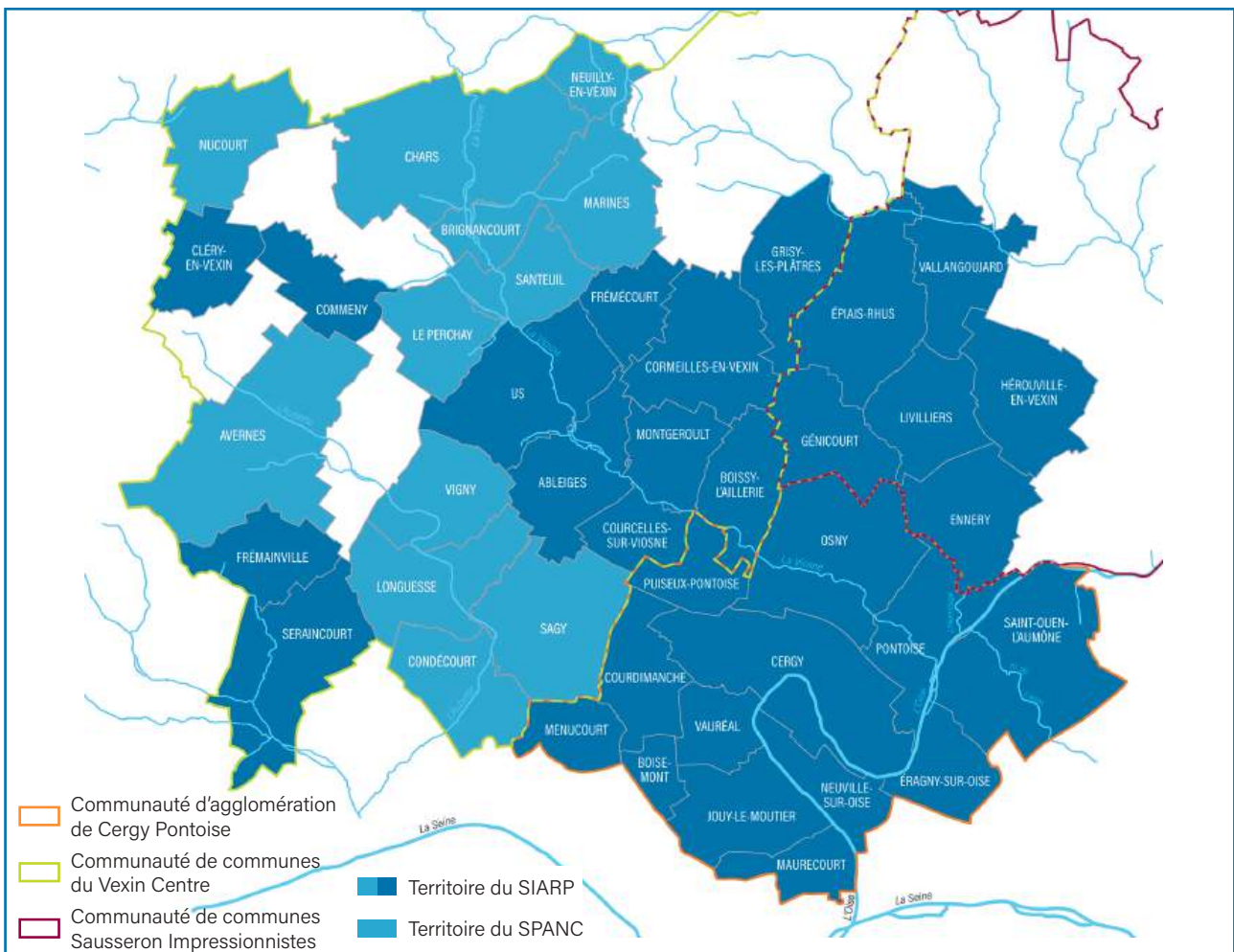
Le **SIARP**, Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour mission la gestion d'un Service public, industriel et commercial (SPIC).

Situé dans le Val-d'Oise, les Yvelines et le Vexin Centre, le syndicat regroupe en 2024 quarante-trois communes, réparties :

- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal

- Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) : Ableiges, Avernes, Boissy-l'Aillierie, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Us, Vigny
- Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) : Ennery, Épias-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Livilliers, Vallangouard

Ce territoire, vaste de plus de 31 100 hectares, regroupe une population d'environ 245 500 habitants (données INSEE 2022).



2. LES COMPÉTENCES

Le **SIARP** a pour compétence obligatoire :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui comprend notamment l'étude, la création et l'extension de tout ouvrage d'eaux usées neufs ainsi que l'exploitation (entretien et travaux) des réseaux et ouvrages existants dédiés à la collecte, au transport, au stockage, au refoulement/relèvement et à l'épuration des eaux usées.
- La gestion de l'assainissement non collectif comprenant le recensement, le contrôle et le suivi des installations existantes. Le **SIARP** donne un avis sur la conception des projets d'installation ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif et fixe les prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière. Le contrôle de la



bonne exécution est réalisé et des actions groupées peuvent être menées afin d'assurer une mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs. À noter que l'exercice de cette compétence sur le périmètre du **SIARP** est partagée avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) qui est compétent sur douze des quarante-trois communes du **SIARP**.



De plus, le **SIARP** assure au titre de ses compétences optionnelles :

- Dans un cadre conventionnel avec des communes ou EPCI membres du **SIARP**, des missions de mandat de maîtrise d'œuvre, de mandat de maîtrise d'ouvrage ou d'assistance technique pour toutes études ou travaux relevant de ses compétences.
- La gestion des réseaux et ouvrages de collecte et de transport des eaux pluviales urbaines. L'étude, la création et l'exploitation des ouvrages communaux dédiés à la collecte des eaux pluviales (pour les communes suivantes : Ableiges, Boissy-l'Aillier, Cormeilles-en-Vexin, Ennery, Épiais-Rhus, Frémenville, Frémécourt, Génicourt, Grisy-les-Plâtres, Hérouville, Livilliers, Montgeroult et Seraincourt).

3. LES MOYENS HUMAINS (ANNEXE 1)

Au 31 décembre 2024, l'effectif du **SIARP** comptait cinquante-cinq agents répartis comme suit :

- une direction générale des services avec un Directeur général des services, une Directrice générale adjointe et Directeur des services techniques : 3 agents
- deux services supports (informatique et communication) : 3 agents
- un accueil : 2 agents
- un secrétariat de direction : 1 agent
- une direction des services techniques : 36 agents
- une direction des affaires générales / ressources humaines / finances : 10 agents



LES OUVRAGES CONSTITUANT LE PATRIMOINE

2

**1 En matière d'eaux usées
(annexe 2)**

1.1	Les réseaux d'eaux usées.....	17
1.2	Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport.....	17
1.3	Les stations d'épuration.....	17
1.4	Les ouvrages particuliers.....	18

**2 En matière d'eaux pluviales
(annexe 3)**

2.1	Les réseaux d'eaux pluviales.....	19
2.2	Les ouvrages particuliers.....	19



1. EN MATIÈRE D'EAUX USÉES (ANNEXE 2)

1.1 Les réseaux d'eaux usées

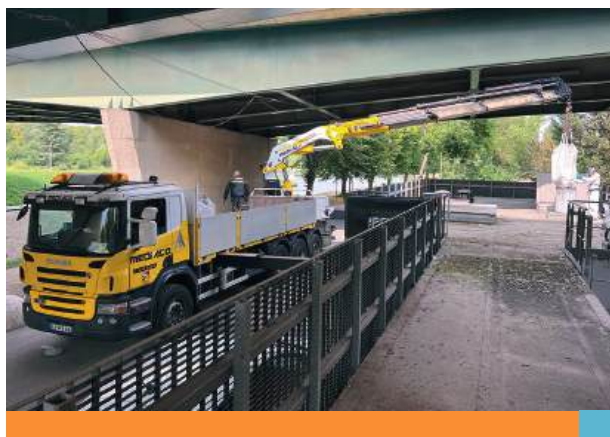
Le linéaire total des réseaux d'eaux usées est de 959 736 mètres décomposé comme suit :

- 684 591 mètres de réseaux gravitaires séparatifs,
- 30 670 mètres de réseaux gravitaires unitaires,
- 31 790 mètres de réseaux de refoulement (dont 417 mètres en réseau unitaire),
- 223 053 mètres de canalisations de branchements en gravitaire (pour 36 623 branchements).

Le patrimoine eaux usées comporte plus de 24 528 regards de visite.

1.2 Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport

Cent-trente-et-un postes de refoulement et de relèvement (hors postes situés sur les stations d'épuration) sont présents sur le territoire du **SIARP**. Tous sont équipés d'un dispositif de télésurveillance de type SOFREL. Les données de fonctionnement sont rapatriées sur le logiciel de télésurveillance Topkapi avant d'être analysées afin de programmer des actions préventives et/ou curatives si nécessaire.



1.3 Les stations d'épurations

En 2024, le SIARP compte treize Stations de traitement des eaux usées (STEU) dont douze situées dans le Vexin et exploitées directement en régie, et une sur la commune de Neuville-sur-Oise pour laquelle l'exploitation a été confiée à Veolia Eau dans le cadre d'une DSP (Délégation de service public jusqu'au 30 juin 2022), puis d'un marché public de service (depuis le 1^{er} juillet 2022).



Le tableau de synthèse ci-après donne les caractéristiques principales des stations.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des STEU du SIARP

Commune	Mise en service	Type de station	Capacité nominal (EH)	Tonnage de boues produites (T MS)	Milieu récepteur
Avernes	1976	Boues activées	1 000	2,90	Aubette de Meulan
Brignancourt	1994	Boues activées	400	2,09	Viosne
Chars	2015	Boues activées	2 200	27,74	Viosne
Cléry-en-Vexin	1978	Boues activées	500	6,32	Fossé
Commeny	1976	Boues activées	500	8,75	Fossé puis Viosne
Le Perchay	1982	Boues activées	600	2,45	Ru de la Vallée aux Moines puis Viosne
Longuesse	1974	Boues activées	500	0,21	Aubette de Meulan
Marines	2006	Boues activées	5 417	49,1	Ru à Lin puis Viosne
Neuville-sur-Oise	1992 - extension en 2012	Boues activées	400 000	3 332,60	Oise
Nucourt	1979	Boues activées	1 200	11,01	Infiltration
Santeuil	1975	Boues activées	200	1,71	Ru de la Coulevre
Us	1974	Boues activées	1 500	5,61	Viosne
Vigny	1968	Boues activées	1 500	1,98	Aubette de Meulan

1.4 Les ouvrages particuliers

Le **SIARP** gère des ouvrages particuliers :

- 60 ouvrages de surverse afin d'éviter le déversement d'eaux usées vers les parcelles riveraines ; en cas d'afflux d'eaux trop important, les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel le plus proche ; les surverses sont rares (quelques fois par an) et de faibles quantités d'eaux usées.
- 4 chambres de décantation (unitaire) afin de limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval ; ces chambres favorisent un écoulement lent permettant une décantation de sables, cailloux, boue...
- 2 bassins de stockage/restitution sur le réseau unitaire de Pontoise dénommés « Abattoirs » et « Hermitage » afin de limiter les afflux d'eaux unitaires trop importants dans les réseaux en période de pluie et les débordements vers le milieu naturel.

- 3 siphons sous l'Oise qui permettent le transit des effluents d'une berge à l'autre (siphon de Pontoise, siphon de Neuville-sur-Oise et siphon de Cergy).



2. EN MATIÈRE D'EAUX PLUVIALES (ANNEXE 3)

2.1 Les réseaux d'eaux pluviales

Le linéaire total des réseaux d'eaux pluviales est de 39 688 mètres. De plus, le patrimoine eaux pluviales comporte 938 avaloirs, grilles/avaloirs et grilles.

2.2 Les ouvrages particuliers

Le **SIARP** gère des ouvrages spécifiques :

- 59 puisards pour infiltrer les eaux pluviales dans les zones où il n'y a pas d'exutoire,
- 7 chambres à sable pour limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval,
- 19 ouvrages permettant de collecter et réguler les eaux pluviales et de ruissellement (mares, bassins et zone inondable),
- 10 séparateurs hydrocarbures/déshuileurs pour limiter l'apport de matières huileuses dans les ouvrages en aval.



COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3

1 L'exploitation des ouvrages

1.1	L'exploitation des ouvrages d'eaux usées.....	23
1.2	L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales.....	28

2 Les études et travaux d'investissement

2.1	Les études et travaux en matière d'eaux usées.....	28
2.2	Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9).....	32
2.3	Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP.....	32

3 Les missions de contrôles

3.1	Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10).....	32
3.2	Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11).....	34
3.3	Contrôles et suivi des rejets des entreprises.....	34
3.4	Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12)...	36



CAPPELLOTTO

SANET

SIARP

90

80

03.44.08.53.53

ATTENTION
ANGLES
MORTS

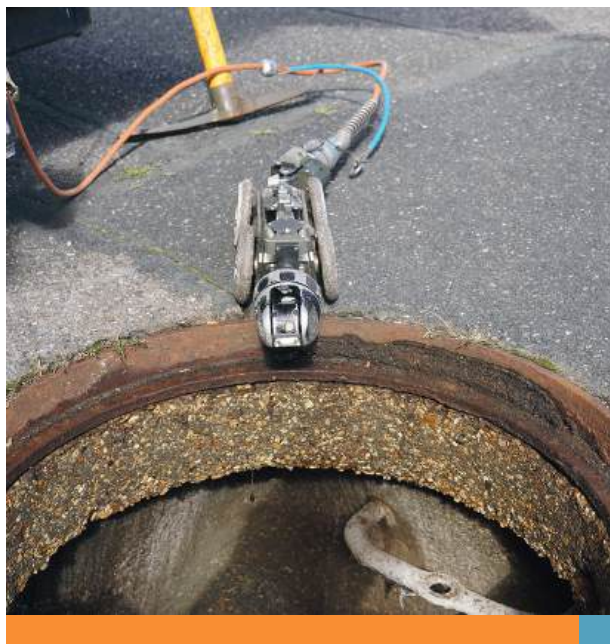
841-WM

1. L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages (interventions sur le matériel électrique et électromécanique, contrôles, gestion des plaintes, cartographie) est réalisée par les agents du **SIARP**.

Afin de compléter le travail en interne, le **SIARP** fait appel aux entreprises suivantes :

- SANET pour l'entretien des réseaux (curage, inspections télévisées, débouchage d'urgence) et des ouvrages de stations d'épuration (poste de relevage, bêche de stockage ...),



- NC3D pour la dératisation des réseaux,
- le groupement DESPIERRE/ATC pour les travaux de grosses réparations et d'urgence sur les ouvrages,
- Veolia Eau :
 - pour la maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques et hydrauliques des ouvrages,
 - pour l'exploitation de la STEU de Neuville sur Oise,
- SUEZ pour l'exploitation des équipements et des données de télésurveillance et de diagnostic permanent des ouvrages.

1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées

1.1.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 4)

Le **SIARP** suit un programme pluriannuel d'inspection télévisuelle des réseaux collectifs et de leurs branchements associés. En 2024, 56 712 mètres de réseaux ont été inspectés soit 7,9 % des réseaux de collecte gravitaires et 17 377 mètres de branchements (3 484 branchements) soit 7,7 % des branchements.

De sa création jusqu'au 31 décembre 2024, le **SIARP** a inspecté et saisi dans son SIG (Système d'information géographique) 718 454 mètres de canalisations, soit 80,38 % des réseaux collectifs gravitaires et 223 053 mètres de branchements, soit 45 % du linéaire total de branchement.



1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers

Afin d'assurer le bon fonctionnement des postes de refoulement, leur entretien est effectué régulièrement et adapté selon leur vitesse d'encrassement.

La régie technique assure :

- une tournée journalière à titre préventif sur cinq ouvrages (postes de refoulement Vallée, de La Taille et de La Colonne, bassins de stockage/restitution de l'Hermitage et des Abattoirs),

- une tournée hebdomadaire à titre préventif sur l'ensemble des autres ouvrages,
- une tournée mensuelle sur les points noirs cités au III.1.3,
- des tournées exceptionnelles après chaque période pluvieuse sur cinq ouvrages (bassin de la ravine Saint-Antoine, trois bassins sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery, zone inondable de la vallée Guyon),
- une tournée bi ou trihebdomadaire sur les stations d'épuration,
- une tournée journalière sur les stations d'épuration de Marines et Us.

Les principales interventions d'entretien concernent :

- le nettoyage des bâches d'une à douze fois par an selon les postes,
- le nettoyage des équipements (pompes, régulateurs de niveaux, dégrilleurs...),
- le renouvellement de petits éléments (régulateurs de niveaux, éléments électriques...),
- le renouvellement d'équipements (pompes, agitateurs, motoréducteurs, systèmes d'aération...),
- les opérations d'exploitations courantes des stations d'épuration.



1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 5)

L'année 2024 a été marquée par 98 appels sur le numéro d'astreinte dédié aux usagers dont 3 déplacements non suivis d'interventions d'assainissement (cas ne concernant pas le **SIARP**).

1.1.4 Dératisation

La dératisation a pour but de limiter la prolifération de la population de rats dans les réseaux c'est-à-dire de maintenir un équilibre entre le nombre de rats et la quantité de nourriture présente dans les réseaux.

Comme chaque année, l'ensemble des réseaux d'eaux usées a été dératisé. En 2024, les deux campagnes ont eu lieu du 2 mai au 23 juillet (sur l'ensemble des communes) et du 12 novembre 2024 au 2 janvier 2025 (uniquement sur le territoire de la CACP et les communes de Chars et Marines). Les réseaux d'eaux pluviales ont été dératisés, en même temps, par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sur son territoire et par le SIARP (au printemps) pour les réseaux d'eaux pluviales rurales sur lesquels il intervient pour le compte des communes avec lesquelles une convention a été signée.



1.1.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées

D'après les constatations des agents de terrain, sept sites présentent des problèmes récurrents et nécessitent au moins deux interventions par an.

Cergy : avenue Jean Bart – Cergy Port

Plusieurs bouchons ont été constatés vers le porche avenue Jean Bart avant la rue de Neuville. De la graisse a été observée lors des curages. Le service Instructions et contrôles doit programmer une campagne de contrôles sur cette zone pour vérifier les mises en conformité. En attendant, un curage préventif est programmé deux fois par an.

Éragny-sur-Oise : rue de Saint-Ouen

Le tronçon, situé au droit du 11 rue de Saint-Ouen, présente une contre-pente sur trente mètres. Il a été décidé de réaliser un curage préventif de l'ensemble du réseau de la rue depuis 2016.

Le tronçon situé à l'angle de la rue de Saint Ouen et de la rue du Parc présente un siphon permettant de passer sous une conduite de transport d'hydrocarbures. Compte tenu de cette configuration et des problèmes qui en découlent, un curage préventif a été mis en place deux fois par an à partir de l'année 2017. Une étude sera réalisée ultérieurement pour envisager sa suppression.

Pontoise : boulevard Jacques Tête

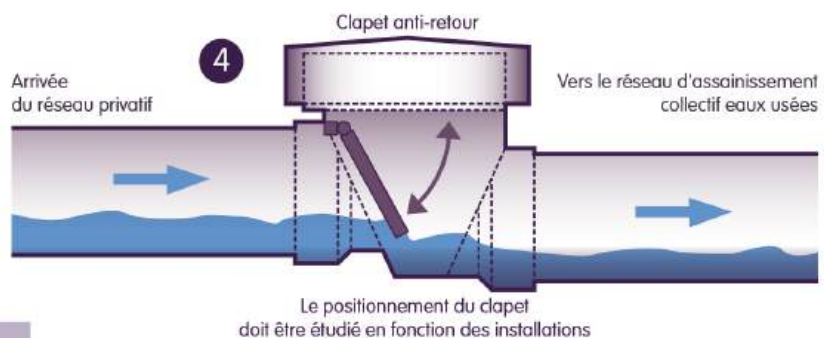
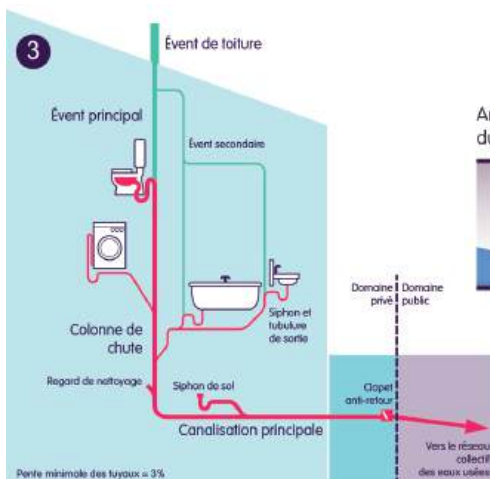
Le réseau en diamètre 200 situé au début du boulevard Jacques Tête et venant de la rue Paul Cézanne présente un écoulement difficile en période de pluie. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'un usager non protégées par un clapet anti-retour (boulevard Jacques Tête). Ce secteur des Cordeliers a pourtant été mis en séparatif par le passé mais il subsiste une quantité importante de branchement unitaire en domaine privé. Un des immeubles concernés présentant une inversion complète a été remis en conformité.

La partie de réseau encore en unitaire fait l'objet d'une étude par la CACP pour sa mise en séparatif. Le **SIARP** mettra en place une opération groupée une fois que le projet de travaux sera défini.

Pontoise : rue de Rouen

Le réseau situé en amont de l'école des Lavandières présente une faible pente. Plusieurs établissements de restauration se trouve dans cette rue et une quantité de graisse importante y est curé régulièrement. Certains restaurants ne possèdent pas d'ouvrage de traitement des graisses conformes, voire inexistantes. Des demandes de mise en conformité ont été lancées et une partie des établissements reste encore à contrôler.

Un curage préventif est indispensable au moins deux fois par an pour limiter les risques de bouchons de graisse.



Puiseux-Pontoise : rue du Bois Angot (Renault)

Ce réseau passe en servitude sur le terrain de l'entrepôt Renault et présente une faible pente. Afin d'éviter toute problématique, il est curé deux fois par an.

Saint-Ouen-l'Aumône : rue de l'Oise

Le réseau situé rue de l'Oise est curé plusieurs fois par an pour éviter que l'accumulation de graisse provenant des restaurants à proximité ne bouche la canalisation.

Saint-Ouen-l'Aumône : rue Salvadore Allende et avenue de Verdun

Le réseau est difficilement accessible et présente une faible pente, favorisant l'accumulation de déchets.

1.1.6 Exploitation de la STEU de Neuville-sur-Oise

En 2024, la station d'épuration de Neuville-sur-Oise a traité un volume d'eaux usées de 15 829 825 m³ contre 13 686 335 m³ en 2023, soit une augmentation de 16 %. Cette évolution est à mettre en corrélation avec la hausse des précipitations au cours de l'année (664 mm soit + 41 % par rapport à 2023). En effet, il a été constaté une augmentation du nombre et de l'intensité des épisodes pluvieux. Ceci a pour effet de favoriser des remontées de nappe phréatique qui, associé aux inversions de branchements des usagers, peut impacter les volumes arrivant sur la station.

	2023	2024
Nombre de jours de pluie	171	206
Précipitation moyenne journalière	3,88	4,53
Précipitation maximale journalière	29,05	48,80
Précipitation totale (mm)	663,95	933,10

L'autosurveillance des rejets à l'Oise a mis en évidence vingt-deux dépassements des valeurs réglementaires sur l'année.

L'arrêté d'exploitation de la station autorise vingt-cinq dépassements par an et par paramètre réglementaire lorsqu'ils ne sont pas liés à des opérations de maintenance programmée, des précipitations excep-

tionnelles entraînant un dépassement du volume en entrée de station de 55 000 m³/j (domaine de traitement garanti) ou à des circonstances exceptionnelles telle que des pannes non liées à un défaut d'entretien.

Ainsi, sur les vingt-deux dépassements ayant eu lieu en 2024, nous avons considéré que huit dépassements ne relevaient pas des conditions précédentes :

- deux dépassements sont liés à des pics de pollution en entrée ;
- deux dépassements sont liés à un défaut du serveur permettant la communication entre les équipements ;
- deux dépassements sont liés à des à-coups hydrauliques ;
- deux dépassements sont liés à un problème de fonctionnement sur l'Actiflo (traitement tertiaire).

Ainsi, le nombre de dépassements des paramètres réglementaires retenu pour l'analyse de la conformité est en baisse par rapport à 2023 (25 en 2023 contre 8 en 2024).



De plus, treize by-pass d'effluents ont eu lieu en 2024 pour un volume total de 14 617 m³ (0,09 % des effluents arrivant sur la station) :

- dix ont eu lieu en A5 (by-pass interne en cours de traitement) pour un volume de 10 673 m³ et sont tous liés à des épisodes pluvieux particulièrement intenses. Huit de ces by-pass ont eu lieu sur des journées classées hors du domaine de traitement garantie (volume reçu sur la station supérieur à



55 000 m³) et deux autres sur des épisodes pluvieux s'étant étendues sur plusieurs jours.

- trois ont eu lieu au point d'autosurveillance A2 (siphon de Neuville). Deux sont liés aux travaux sur le réseau en amont de la station. Le dernier by-pass est lié à une défaillance de la sonde du poste de relèvement.

Par rapport à 2023, nous constatons une augmentation des by-pass liés aux épisodes pluvieux (1 en 2023 contre 10 en 2024). Néanmoins, le volume d'effluent by-passé a baissé de presque 60 % comparé à 2023.

En 2024, la production de boues au point d'autosurveillance A6 a été de 3 378,2 tonnes de matières sèches contre 3 267,9 tonnes en 2023, soit une augmentation de 3,3 %. Au total, 78,5 % de nos boues ont été valorisées en compostage et 21,5 % en épandage agricole.

Au moment de la rédaction de ce document, les services du **SIARP** n'avait pas reçu les résultats de l'évaluation de la conformité du système d'assainissement de la STEU de Neuville-sur-Oise, réalisé par les services de la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) pour l'année 2024.



1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales

1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 6)

En 2024, 8 253 mètres de réseaux d'eaux pluviales ont été curés, soit 20,80 % des réseaux. En 2024, 2 205,21 mètres linéaire (ml) de réseaux eaux pluviales et 163 ml de branchements (68 branchements) ont été inspectés.

De sa création jusqu'au 31 décembre 2024, le **SIARP** a inspecté et saisi dans son SIG 31 043,90 mètres de réseau, soit 78,22 % des réseaux. 809 mètres de réseaux (2 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents. 2 953 mètres de réseaux (7,4 %) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.



1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers

En 2024, il a été réalisé un curage des deux bassins d'eaux pluviales dans la Zone d'Activité des Portes du Vexin à Ennery.

1.2.3 Interventions d'urgence

En 2024, aucune intervention d'urgence n'a été réalisée sur les réseaux d'eaux pluviales.

1.2.4 Dératisation

La dératisation des réseaux d'eaux pluviales a été réalisée par le **SIARP** en 2024 en même temps que la dératisation des réseaux d'eaux usées sur l'ensemble des communes avec lesquels le **SIARP** a conventionné.

2. LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La conception et le suivi des études et travaux sont menés par les agents du **SIARP**. Afin de compléter ce travail en interne, le **SIARP** fait appel à trois entreprises :

- GINGER pour les études géologiques et géotechniques,
- ATGT pour les relevés topographiques,
- SANET Contrôle pour les contrôles de réception après travaux.

2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées

2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 7)

146 interventions pour des petits travaux d'urgence et de maintenance sur le réseau, les postes de refoulement et les stations d'épuration ont marqué l'année 2024 (changement de tampons, réparation de branchement, travaux sur les postes de refoulement...) ce qui représente 1 279 458,15 € HT de dépenses.

2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 8)

13 opérations ont été réalisées et réceptionnées en 2024 pour un montant total de 7 518 743,59 € HT.

Dans le détail, ces opérations représentent 5 074 mètres de canalisations qui ont fait l'objet de travaux selon la répartition suivante :

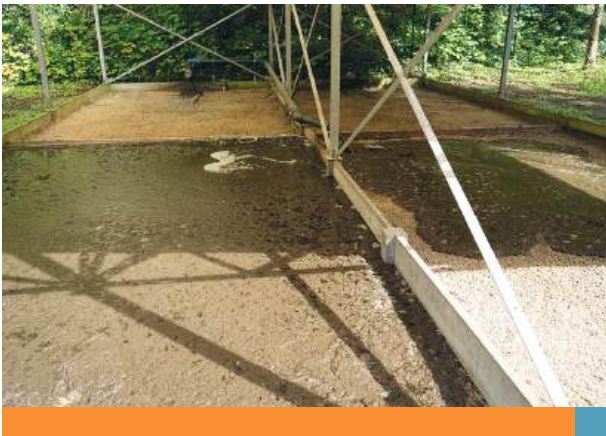
- 793 mètres remplacés par une canalisation neuve,
- 3 949 mètres réhabilités par chemisage,
- 305 mètres d'extension de réseau,
- 26 branchements riverains repris.

2.1.3 Travaux sur les STEU

STEU du Vexin

23 opérations de travaux ont été réalisées sur les STEU du Vexin pour un montant globale de 96 704,66 € HT. Ces opérations concernent principalement :

- la révision d'équipement (surpresseur...);
- le remplacement d'équipement (pompes, matériel électrique...);
- la réfection de lit de séchage.



STEU de Neuville-sur-Oise

Plusieurs chantiers notables se sont déroulés sur le site en 2024. Le plus impactant a été le changement du silo à boues biologique dont la structure s'était endommagée en 2023. Ce remplacement a eu lieu en mai par un silo similaire permettant de limiter les travaux et garantir la continuité de l'exploitation.

Afin de réduire son impact environnemental et dans le cadre de la préservation des ressources, le **SIARP** a souhaité mettre en place un système de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Ainsi, en juillet 2024, notre exploitant a mis en place un système sur mesure permettant d'obtenir une eau de qualité pouvant être utilisée pour tous les usages industriels, même les plus exigeants, comme la préparation des polymères. Ce dispositif permettra de diminuer de 90 % l'utilisation de l'eau potable sur le site et de garantir la sécurité sanitaire de l'eau utilisée par les agents pour

les usages internes du site. À ce stade, une utilisation autre qu'un usage interne n'est pas envisagé.

En novembre 2024, avait débuté une opération de maintenance majeur : la vidange du digesteur 1 bis. Réalisée à une fréquence décennale, elle permet notamment de vérifier le bon état structurel de l'ouvrage ainsi que le fonctionnement des équipements auxiliaires.

Dans le cadre de l'objectif de réduction des consommations énergétiques, il était également nécessaire de remplacer deux surpresseurs. Cette opération, initialement prévue en 2023, avait dû être reportée à la suite de l'éventrement du silo à boues et afin de garantir l'équilibre sur le forfait alloué au renouvellement. Ces nouveaux équipements permettent de réduire significativement la consommation énergétique du process grâce à une régulation par pression optimisée et une gestion intelligente via communication.

Au total, 16 chantiers ont été réalisés pour un montant global de 1 586 581 €. Le détail de l'ensemble des travaux réalisés sur la STEU de Neuville est présenté en Annexe 7.

2.1.4 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP

L'autosurveillance des réseaux du **SIARP** est en place depuis plusieurs années conformément à la réglementation en vigueur. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'instrumentation en place, le **SIARP** a mis en place un marché public en 2020 qui a été attribué à la société SUEZ au cours du premier semestre 2021.

2.1.5 Diagnostic amont

L'année 2024 a été partiellement consacrée à la poursuite de la mise en place du programme d'actions définis dans l'étude réalisée en 2021. L'arrivée d'une animatrice au sein du **SIARP** a notamment permis de renforcer la sensibilisation du grand public à travers la mise en place d'animation dans les écoles et la tenue de manifestation (ouverture de STEU lors des journées du patrimoine...).

Tableau 2 : Plan d'actions du SIARP concernant la démarche de lutte contre les micropolluants

Source identifiée	Action prévue	Action déjà effective	Calendrier prévisionnel d'application	Difficulté(s) identifiée(s)
Domestique	Action ciblée sur le foyer	Non	Courant 2026	Problème de participation des usagers Impact économique sur les ménages
	Sensibilisation du grand public	Oui	-	-
Collectivité	Campagne d'analyse ciblée	Partiellement	-	-
	Suppression des rejets publique d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées	Partiellement	-	Identification de l'ensemble des zones problématiques Financement des travaux de mise en conformité qui ne dépend pas du SIARP
Industriels	Poursuite des contrôles	Oui	-	-
	Renforcer la surveillance des activités industrielles	Partiellement	-	Difficulté de mise en œuvre des contrôles inopinés de manière efficiente
	Sensibilisation des industriels aux micropolluants	Non	2026	Problème de participation des usagers
Pluviale	Sensibilisation des collectivités compétentes aux micropolluants	Partiellement	-	Financement des recherches et travaux
	Limitation du ruissellement	Partiellement	-	Problème de participation des usagers Impact économique sur les ménages

Pour rappel, l'ensemble des actions identifiées est synthétisé dans le Tableau 2 ci-dessus..

2.1.6 Diagnostic permanent

Pour rappel, ce diagnostic a été introduit par l'arrêté du 21 juillet 2015 (en application de l'article R.2224-15 du Code général des collectivités territoriales) pour les systèmes d'assainissement collectant et traitant une charge de pollution brute supérieure à 120 kg/j de DBO5.

Il vise :

- à connaître en continu, l'état structurel et le fonctionnement du système d'assainissement ;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives et correctives engagées ;

- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

À partir notamment du guide technique publié par l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) sur la mise en œuvre du diagnostic permanent, le **SIARP** a analysé et hiérarchisé les différents enjeux et sous-enjeux qui le concerne. Les résultats de cette réflexion sont présentés dans le Tableau 3 en page suivante.

À partir de ces enjeux et sous enjeux, le **SIARP** a dressé une liste d'indicateurs permettant d'évaluer le travail accompli annuellement par les services. Ainsi chaque indicateur sera analysé et comparé aux résultats des années précédentes et à l'objectif fixé le cas échéant.

Tableau 3 : Enjeux et sous enjeux du diagnostic permanent

Enjeux	Priorisation	Sous enjeux
Être en conformité réglementaire	4	Conformité sur le volet collecte
		Conformité sur le volet traitement
Préservation des milieux récepteurs et des usages	1	Adéquation entre la capacité du système avec la taille de l'agglomération
		Réduction des rejets (quantité et qualité)
Gestion du patrimoine (maîtrise des investissements)	2	Actualisation des actifs
		Évaluer l'intégrité des actifs
Maîtriser l'empreinte environnementale	5	Améliorer le cadre de vie et limiter les nuisances aux usagers
Prévenir les débordements et inondations	3	Protection des réseaux en zones inondables

Le détails des indicateurs définis et actualisés ainsi que leurs valeurs pour l'année 2024 est disponible dans les bilans annuels d'autosurveillance réalisés par le **SIARP** et communiqués aux autorités.

2.1.7 Analyse des risques de défaillance

L'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, a également précisé que les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux

pannes éventuelles. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'Agence de l'Eau.

Les études réalisées par les différents maîtres d'ouvrages compétents (SIARP, CACP et CPA (Cergy-Pontoise aménagement)) sur le système d'assainissement de la STEU de Neuville-sur-Oise en 2021 avaient mis en évidence plusieurs événements critique et à surveiller pour lesquels un plan d'action doit être mis en place afin d'y remédier si possible. La synthèse des événements importants (critique et à surveiller) et des actions entreprises depuis la fin de l'étude sont présentées dans le Tableau 4 ci-après :

Tableau 4 : Synthèse des actions issues de l'ARD

Type d'événement	Nb d'événements en 2024	Nb d'événements remédiables	Nb d'événements résolus en 2024	Nb d'événements restants	Détail des actions réalisées
Critique	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	-
À surveiller	1 sur les réseaux 1 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	1 sur les réseaux 1 sur la STEU	-

2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9)

6 interventions pour petits travaux d'urgence ont marqué l'année 2023 (réparation de collecteur, entretien courant des espaces verts...), ce qui représente 14 476,30€ HT de dépenses à la charge des communes et intercommunalités.

2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP

Au cours de l'année 2024, le **SIARP** a participé à la réunion de concertation organisée par la CACP sur son périmètre. De plus, une communication sur les travaux prévus en 2025 a été faite à l'ensemble des communes à l'occasion des commissions territoriales qui se sont tenues les 8 et 15 octobre 2024..

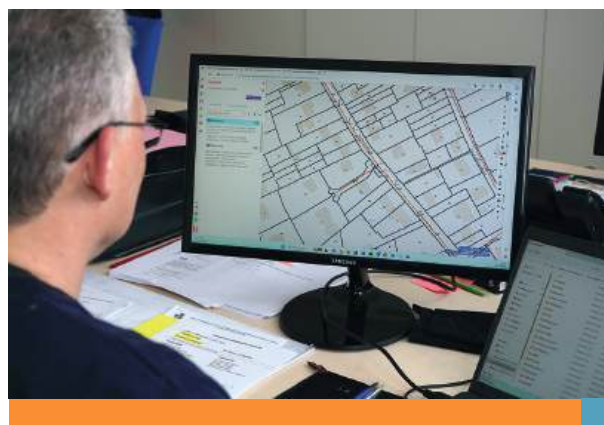
3. LES MISSIONS DE CONTRÔLES

3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10)

Dans le cadre des permis de construire, le **SIARP** est consulté par les communes et intercommunalités pour avis en ce qui concerne les eaux usées et les eaux pluviales.

Après délivrance des permis de construire, les bénéficiaires doivent transmettre au **SIARP** une demande pour pouvoir réaliser leur raccordement d'eaux usées au réseau public. Lors des travaux de raccordement, le **SIARP** contrôle la bonne réalisation des branchements neufs.

Cette partie ne traite que des permis de construire et raccordements pour la création ou modification d'habitations. Les dossiers concernant les entreprises



sont traités dans la suite de ce rapport (cf. Chapitre 3 - 3.3.3).

3.1.1 Permis de construire

604 demandes d'avis sur permis de construire ont été instruites en 2024.

3.1.2 Demande de raccordement

106 demandes de raccordement ont été instruites en 2024. Le **SIARP** a réalisé cinquante et un branchements sous domaine public pour le compte de propriétaires souhaitant se raccorder au réseau d'eaux usées via le marché avec ATC/TP mis en place à cet effet.

3.1.3 Contrôle des branchements

En 2024, 697 contrôles de rejet ont été réalisés. Un avis de non-conformité a été émis pour 126 contrôles (18,10 %).

3.1.4 Opération groupée de mise en conformité des branchements

Des études environnementales et hydrauliques menées sur les bassins versants de la Viosne ont montré que la qualité des eaux de cette rivière est largement affectée par des rejets d'effluents situés sur les communes d'Osny et de Pontoise. Ces déversements sont en partie liés à des inversions de branchements au réseau public d'assainissement collectif, qui ont pour conséquence :

- des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,

- des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées qui contribuent à saturer ce dernier ainsi que les postes de pompage provoquant localement des déversements d'eaux usées au milieu naturel.

Dans un souci de préservation du milieu naturel, il est primordial de supprimer ces dysfonctionnements. Les mises en conformité des branchements permettront :

- de protéger les milieux aquatiques ;
- d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise ;
- de répondre à l'obligation réglementaire prévue par l'article L-1331-1 du Code de la santé publique ;
- de fournir au propriétaire une attestation de conformité du branchement de l'habitation au regard de la réglementation, nécessaire notamment en cas de cession du logement.



En parallèle de son action sur les communes d'Osny et Pontoise en 2027, le **SIARP** a réalisé en 2020 une étude de hiérarchisation des bassins versant de collecte de son territoire. Cette étude a mis en évidence la présence significative d'inversions de branchements sur l'ensemble de son territoire. Afin d'inciter les riverains à la remise en conformité de leurs installations, le **SIARP** a étendu en 2022 le périmètre de la démarche des opérations groupées à l'ensemble des quarante-trois communes de son territoire.

Les actions menées au cours de l'année 2024 se sont inscrites dans la continuité de celles réalisées au cours des années précédentes et décrites ci-dessous :

Actions sur le bassin « BV 6 – Côtes Bizières » à Osny

À la suite d'identification par le **SIARP** d'habitations présentant des dysfonctionnements, une opération groupée permettant une « mise en conformité branchements » a été lancée pour vingt-six usagers. Ces dossiers se répartissent sur les communes d'Ableiges, Courdimanche, Ennery, Jouy-le-Moutier, Marines, Osny, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Us et Vauréal.

→ Les travaux de 17 usagers ont été réalisés en 2024.

Actions sur la commune de Menucourt

Une campagne de contrôle parcellaire a été réalisée sur la commune de Menucourt depuis fin 2020. À ce jour, 322 visites domiciliaires ont été réalisées, dont 36 diagnostics non conformes. Parmi ces riverains :

- 12 ont réalisé les travaux de remise en conformité par eux-mêmes,
- 11 ont intégré la démarche d'opérations groupées,
 - 2 ont vu leurs travaux se réaliser en 2021,
 - 8 ont vu leurs travaux réalisés en 2022,
- 13 réaliseront les travaux par eux-mêmes.

Perspectives 2025

Les travaux des opérations groupées 2024 s'étant réalisés en fin d'année, le **SIARP** procédera pour ces opérations à :

- la réalisation des travaux restants,
- l'envoi des dossiers de demande de déblocage des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour chaque opération groupée,
- la répartition des subventions allouées en fonction de chaque dossier,

- l'envoi des décomptes définitifs aux riverains concernés pour paiement du solde à la charge de chaque riverain,
- l'envoi des attestations de conformité branchement assainissement une fois le paiement intégral du solde effectué.

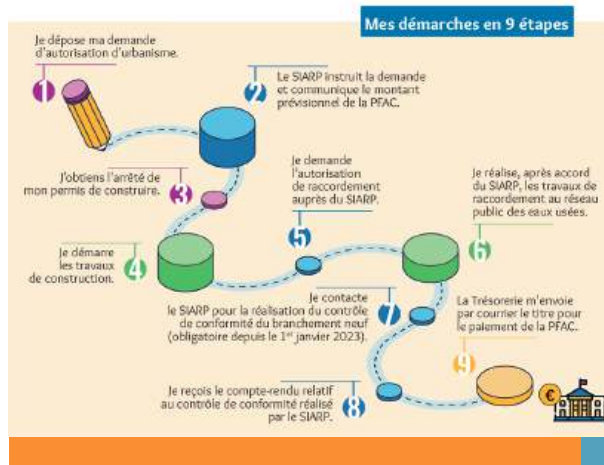
Le **SIARP** programmera plusieurs opérations groupées pour la réalisation des travaux de mise en conformité des usagers de son territoire et notamment ceux de Cergy, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Le Perchay, Marines et Pontoise, qui ont déjà fait part de leur souhait d'intégrer la démarche.

Pour faire suite aux études de détection des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées menées depuis 2021 sur les communes d'Ableiges, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt, Menucourt et Montgeroult, le **SIARP** organisera les visites domiciliaires nécessaires et proposera l'adhésion à la démarche aux riverains éligibles.

3.1.5 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)



Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1^{er} janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux. En 2024, le tarif de cette PFAC était de 24,88 €/m². Un montant de 1 614 719,38 € a été mis en recouvrement en 2024 concernant 186 dossiers.



3.2 Instruction des demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11)

Le **SIARP**, en tant que gestionnaire des réseaux d'eaux usées (et d'eaux pluviales sur douze communes), reçoit des Déclarations de projet de travaux (DT) ainsi que des Déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT). L'objectif de ces formalités administratives est de fournir aux entreprises intervenant sur le domaine public et à proximité de réseaux souterrains la localisation et la profondeur des ouvrages gérés par le **SIARP**. Cela permet d'éviter que des dommages ne surviennent sur les ouvrages lors des travaux réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages.

L'année 2024 est marquée par une augmentation de 7,2 % par rapport à 2023 : 4 616 DT/DICT instruites en 2024 contre 4 305 en 2023.

3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises

3.3.1 Objectif des contrôles et suivi des entreprises

Le **SIARP** collecte et transporte dans ses réseaux

d'assainissement jusqu'à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, les eaux usées non domestiques et assimilées domestiques issues des activités industrielles, artisanales, commerciales ou institutionnelles.

Le **SIARP** a mis en place un contrôle de ces rejets spécifiques afin de :

- Limiter les désordres dans les réseaux d'assainissement : dégradation des réseaux par des rejets corrosifs, rejets de graisses et matières solides qui obstruent les réseaux, rejets dangereux (substances inflammables, explosives, toxiques, etc.) pour le personnel et les riverains,



- Fiabiliser les traitements de la station d'épuration de Cergy-Neuville et la gestion des boues : variation de la charge polluante, rejets de métaux qui contaminent les boues empêchant leurs valorisations,
- Prévenir et lutter contre les pollutions du milieu naturel et notamment les cours d'eaux (l'Oise, la Viosne, l'Hermitage et le Liesse) via des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales,
- Respecter la réglementation et notamment le Code de la santé publique (article L.1331-10) qui prévoit que le rejet des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement. Raccordés de fait, de nombreux établissements ignorent cette obligation et les conditions de déversement.

3.3.2 Opération collective sur les rejets d'entreprise

Les actions du service entreprises s'inscrivent dans le cadre d'une action collective pour mieux maîtriser les rejets des entreprises en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Pour animer cette opération collective, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2010. Un premier contrat d'animation a été signé entre le **SIARP**, la CACP et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une période de juillet 2010 à fin 2012, puis deux autres contrats se sont succédé pour les périodes 2013-2015 et 2016-2018. L'ensemble des parties ont souhaité poursuivre la démarche engagée et le contrat d'animation a été renouvelé pour l'année 2019 sur la même base que les précédents contrats. La poursuite de cette collaboration a pris depuis 2022 la forme d'un « Contrat territorial eau et climat » (CTEC) qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Cette même démarche a également été mise en place avec le SMSO (Syndicat mixte Seine Ouest), GPS&O (Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise), CCPIF (Communauté de communes Les Portes de l'Île-de-France) et le pays Houdanais sur le bassin versant de l'Aubette. Ce contrat a pris effet en juillet 2022 et est également arrivé à échéance le 31/12/2024.

3.3.3 Résultats de la démarche

Bilan 2024

Le service Entreprises du **SIARP** a exercé ses missions sur 70 établissements différents et a notamment :

- effectué 96 audits initiaux, 3 visites de suivi de mise en conformité et 6 contre-visites pour vérifier la bonne réalisation des travaux,
- délivré 7 autorisations de déversement et régularisé 86 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 119 permis de construire dont 52 sur des constructions neuves.

Le **SIARP** a contrôlé 21 établissements dans le cadre d'une vente immobilière et permis de mettre en conformité 6 établissements en 2024.

Bilan depuis le démarrage de la démarche

Depuis le démarrage de la démarche sur les rejets des entreprises en 2006 jusqu'au 31 décembre 2024, le **SIARP** est intervenu sur 1 516 établissements différents et a notamment :

- effectué 1 205 audits initiaux, 662 visites de suivi, 225 contre-visites,
- élaboré 92 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'AESN (environ 1 676 876 € d'aides financières),
- délivré 159 autorisations de déversement et régularisé 724 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 1 586 permis de construire dont 598 sur des constructions neuves.



Le **SIARP** a permis de mettre en conformité 273 établissements. Au 31 décembre 2024, 415 établissements sont non conformes, notamment pour les motifs suivants (les motifs peuvent se cumuler pour un même site) :

- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux usées : 176 établissements,
- un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales : 118 établissements,
- un rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées : 74 établissements,
- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux pluviales : 47 établissements.

Ces non-conformités peuvent se cumuler sur un même site.

3.3.4 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le raccordement des entreprises au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1^{er} janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux.

L'action du service Industriels a permis de mettre en recouvrement en 2024 la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) due par 10 entreprises pour un montant total de 180 530,99 €.

3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12)

3.4.1 Suivi régulier

Le recensement réalisé en 2021 a été mis à jour en 2024, suite à l'acquisition de données supplémentaires relatives à certaines communes.

Au 31 décembre 2024, 662 contrôles d'installations d'ANC ont été réalisés sur le territoire du **SIARP** soit 81 % des 817 installations connues. 443 installations sont non-conformes (66,90 % des installations contrôlées).





COMPTE-RENDU FINANCIER

4

1 Les dépenses	41
2 Les recettes	41
3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 13)	41



RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES - QUAI DU CONFLUENT

Le SIARP réalise d'importants travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées situé Quai du Confluent à Neuville-sur-Oise, en amont immédiat de la station d'épuration. Ce collecteur structurant transporte quotidiennement les 2/3 des eaux usées traitées à la station d'épuration.

Le collecteur et les regards existants présentent une dégradation importante des bétons, liée à la forte présence du gaz H₂S.

Les travaux consistent à chemiser en continu la canalisation endommagée sur 400 mètres linéaires (ml) et à réhabiliter douze regards de visite, sans ouverture de tranchée.

Le chantier d'une durée d'environ dix mois, revêt un caractère complexe, au vu des contraintes suivantes à prendre en compte :

- un volume d'eaux usées à traiter qui s'élève à 26 000 m³/j,
- un espace très contraint situé entre l'Odéa, la voie SNCF et une zone boisée classée, à proximité immédiate de la nappe phréatique et de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise,
- les diamètres des canalisations (1200 à 1400 mm) impliquant la nécessité de créer deux ouvrages spécifiques de grande dimension,
- la profondeur du réseau : entre 5 et 6 mètres.



**DURÉE DU CHANTIER : 10 MOIS
AOÛT 2023 - MAI 2024**

Travaux préparatoires — Juillet, Novembre

Création de piste de chantier, préparation des terrains, dragage et inspections littérales du collecteur D1400.

Dérivation des effluents pendant toute la durée du chantier pour mise à sec du collecteur D1400

Création d'une bache de pompage, mise en place de 2 conduites de refoulement sur 400 m de long, fonctionnement 24h/24, de 2 groupes de pompage (6 pompes au total de débit unitaire 400 m³/h et 500 m³/h. Débit max. de 1700 m³/h).

Fondations des ouvrages spécifiques — Décembre, Avril

Création de deux encoches étanches par pieux sécants (72 pieux descendant à 11 m de profondeur) et réalisation d'un bouchon injecté. Remplacement puis création de deux chambres d'accès de grande dimension (2 x 2,8 m) permettant l'introduction future de la gaine.

Réhabilitation du collecteur par chemisage — Avril, Mai

Mise en place d'une gaine en fibre de verre, imprégnée de résine, par friction de 100 m (environ 9 tonnes), qui « épouse » le collecteur avant d'être durcie par polymérisation (lampes UV).

Contrôles préalables à la réception — Mai

Divers essais d'étanchéité de la canalisation, réalisés par un prestataire externe (SANET CONTRÔLE) missionné par le SIARP, accompagnés d'inspections caméra et de tests de résistance sur des échantillons de gaine.

MONTANT DES TRAVAUX
3 882 774 € HT

PARTENAIRE FINANCIER
1 081 660 € HT



AVEC LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES



Pour toute question, merci de contacter le SIARP
01 30 32 74 26 - contact@siarp.fr - www.siarp.fr



1. LES DÉPENSES

Les dépenses totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2024 à 30 982 507,86 € réparties en dépenses réelles d'exploitation pour 15 859 356,50 € et en dépenses réelles d'investissement pour 15 123 151,36 €.

2. LES RECETTES

Les recettes totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2024 à 45 437 900,09 € réparties en recettes réelles d'exploitation pour 33 061 197,26 € et en recettes réelles d'investissement pour 12 376 702,83€.

3. LES VOLUMES D'EAU ET REDEVANCES PERÇUES (ANNEXE 13)

D'après les informations communiquées par les délégataires des services eau potable, le volume d'assiette (volume d'eau potable consommé) en 2024 a été de 18 019 280¹ m³.

Le produit perçu par le **SIARP** (redevance collecte reversée) en 2024 est de 25 139 982,96 €².

¹ Au moment de la rédaction de ce rapport, plusieurs gestionnaires n'ont pas transmis l'intégralité des données 2024 de volume d'assiette au **SIARP**. Les données manquantes ont été estimées à partir de la consommation moyenne par habitant sur le territoire du **SIARP** et le nombre d'habitant la commune raccordé. Ces données seront mises à jour dès réception des éléments manquants.

² Au moment de la rédaction du RPQS, plusieurs gestionnaires n'ont pas transmis l'intégralité des données 2024 de redevance au **SIARP**. Les données manquantes ont été estimées à partir du volume annuel précédemment estimé par le **SIARP** et du tarif de la redevance appliquée sur chaque commune. Ces données seront mises à jour dès réception des éléments manquants.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

5

1 Le service assainissement collectif (annexe 14)

1.1	Les indicateurs descriptifs du service.....	45
1.2	Les indicateurs de performance.....	48

2 Le service assainissement non collectif (annexe 15)

2.1	Les indicateurs descriptifs du service.....	52
-----	---	----



Le descriptif des indicateurs et leur mode de calcul sont détaillés sur le site Internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

1. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ANNEXE 14)

1.1 Les indicateurs descriptifs du service

1.1.1 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)

La population totale permanente sur le territoire du **SIARP** est de 245 500 habitants d'après le recensement de 2022.

La population non desservie par un réseau collectif d'eaux usées (population en assainissement non collectif) est estimée à 1 771 habitants (817 foyers).

Le nombre d'habitants desservis est donc estimé à 243 729 habitants.

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- La population totale prise en compte est celle de 2022, celle de 2024 n'étant pas disponible à ce jour,
- Le nombre de foyers disposant d'une installation d'Assainissement non collectif (ANC) est approximatif et estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable précisant le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir plusieurs abonnements).

1.1.2 Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Le nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2024 est de 79.

1.1.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le **SIARP** a récupéré la gestion de douze stations d'épuration rurales sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC). La maîtrise d'ouvrage de la STEU de Neuville-sur-Oise a été reprise par le **SIARP** depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le tableau page suivante présente la répartition de production de boues sur les différentes stations de traitement des eaux usées.

La production de boues est en baisse sur la majorité des STEU rurales. Cette variation s'explique par les difficultés rencontrées par les agents pour sécher les boues compte tenu des conditions météorologiques défavorable en 2024.



1.1.4 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D204.0)

24 communes historiques du SIARP (hors Boisemont versant de l'Hautil)

Au 1^{er} janvier 2025, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

Tableau 5 : Évolution de la production annuelle de boues sur les STEP du SIARP

Commune d'implantation de la STEU	Quantité de boues produite en Tonnes de MS (matière sèche)				
	2020	2021	2022	2023	2024
Avernes	21,36	6,56	4,11	2,48	2,90
Brignancourt	0,58	1,25	1,84	2,76	2,09
Chars	28,74	28,07	38,65	24,49	27,74
Cléry-en-Vexin	9,98	2,86	8,38	10,57	6,32
Commeny	3,49	4,67	5,44	9,59	8,75
Le Perchay	0,73	0,75	7,86	12,82	2,45
Longuesse	3,08	5,43	2,32	1,55	0,21
Marines	56,05	21,43	18,58	54,52	49,10
Neuville-sur-Oise	-	-	4 073,34	3 267,90	3 332,60
Nucourt	5,80	5,25	5,86	13,91	11,01
Santeuil	0,23	0,18	0,22	0,77	1,71
Us	6,25	4,70	5,74	4,47	5,61
Vigny	9,93	5,55	6,10	1,17	1,98
TOTAL	146,22	86,70	4 178,44	3 407	3 452,50

- la redevance réseaux du **SIARP** : 0,7643 €/m³ (non soumise à la TVA),
- la redevance épuration de la station de Neuville-sur-Oise : 0,9357 € HT/m³ (non soumise à la TVA),
- la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,0267 €/m³ (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance Voie navigable de France (VNF) : 0,0132€/m³ (non soumise à la TVA).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,7426 € TTC/m³.

Il était de 1,8850 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une évolution de - 0,1424 € TTC/m³ représentant - 17,0916 € TTC pour une facture type de 120 m³.

17 communes du Vexin

Pour les communes du Vexin, le **SIARP** a poursuivi le travail entamé en janvier 2022 visant à harmoniser la redevance assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Le Tableau 6, page suivante, synthétise l'évolution de la redevance pour chaque commune en 2024.

En complément de ces redevances, chaque usager est soumis à la redevance performance de systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,0267 €/m³ (soumise à une TVA de 10 %).

Commune de Maurecourt

En 2024, le montant de la redevance réseaux du **SIARP** est identique à l'année 2023 soit 0,6114 €/m³.

Au 1^{er} janvier 2025, un abonné de Maurecourt paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance réseaux du **SIARP** : 0,6114 €/m³ (non soumise à la TVA),
- la redevance syndicale du SIAAP : 0,9950 € HT/m³ (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,0267 €/m³ (soumise à une TVA de 10 %).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,7326 € TTC/m³. Il était de 1,8535 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une baisse de - 0,1209 € TTC/m³ représentant - 14,508 € TTC pour une facture type de 120 m³.

Tableau 6 : Évolution de la redevance en 2022 sur les 16 communes de la CCVC

Commune	Gestionnaire Eau Potable	Composante	Tarif € TTC au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif € TTC au 1 ^{er} janvier 2025	Évolution sur un an
Avernes	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Brignancourt	Commune de Brignancourt	Part variable	1,5900 €	1,7000 €	0 €/m ³
Chars	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Cléry-en-Vexin	Syndicat Source Saint-Romain	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Commeny	SIEVAM	Part variable	1,2600 €	1,505 €	+ 0,2450 €/m ³
Le Perchay	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Longuesse	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Marines	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Nucourt	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Santeuil	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Us	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Vigny	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Frémainville et Seraincourt	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³
Condécourt et Sagy	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m ³

Commune de Boisemont (Versant de l'Hautil)

En 2025, le montant de la redevance réseaux du **SIARP** est de 0,6114 €/m³.

Au 1^{er} janvier 2025, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance collecte du **SIARP** : 0,6114 €/m³ (non soumise à la TVA),
- la redevance épuration du SIAAP : 0,9950 € HT/m³ (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,0267 €/m³ (soumise à une TVA de 10 %).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,7326 € TTC/m³. Il était de 2,6367 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une évolution de - 0,9041 € TTC/m³ représentant - 108,492 € TTC pour une facture type de 120 m³.

Commune de Valangoujard

En 2025, le montant de la redevance réseaux du **SIARP** est de 0,6114 €/m³.

Au 1^{er} janvier 2025, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance du **SIARP** : 0,6114 €/m³ (non soumise à la TVA),
- la redevance transport et traitement de la SEFO : 1,1730€/m³ (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance SICTEU investissement : 1,1000 € HT/m³ (soumise à une TVA de 10 %).
- la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,0267 €/m³ (soumise à une TVA de 10 %).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 3,1411 € TTC/m³. Il était de 2,9973 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une évolution de + 0,1438 € TTC/m³ représentant + 17,2560 € TTC pour une facture type de 120 m³.

1.2 Les indicateurs de performance

1.2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Cet indicateur est de 97 % (nombre d'abonnés desservis de 34 000 pour un nombre d'abonnés potentiels de 40 000). Ce résultat est très imprécis pour les raisons suivantes :

- Les abonnés desservis sont les abonnés raccordés disposant ou non d'une boîte de branchement d'eaux usées et les abonnés raccordables disposant d'une boîte de branchement. La seule information disponible et proche de cette définition est le nombre de branchements présents dans le Système d'information géographique (SIG) du **SIARP** à savoir 38 958. Or, le recensement de ces branchements est lié aux inspections télévisées réalisées progressivement. Ainsi, le nombre de branchements est estimé à 39 000 en considérant les communes du Vexin pour lesquelles nous ne possédons pas de données ;
- Les abonnés potentiels sont les abonnés relevant des zones d'assainissement collectif déterminées dans les zonages d'assainissement approuvés. La majorité des zonages étant anciens et les informations de l'INSEE ne permettant pas de mettre à jour les informations qui en ressortent, le seul document disponible et proche de cette définition est le fichier des abonnés « eau potable ». Or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés. Un abonné pouvant donc avoir plusieurs abonnements, une estimation des compteurs d'eau multiples a été faite et retranchée. Les abonnés ne payant pas la redevance assainissement ont été retirés. Le nombre d'abonnés potentiels a donc été estimé à 40 000.

1.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 99/120 :

- Plan des réseaux (sur 15) :
 - Plan des réseaux de collecte : 10/10,

- Procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux : 5/5,
- Inventaire des réseaux (sur 30) :
 - Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux : 10/10,
 - Connaissance des matériaux et diamètres : 2/5,
 - Connaissance de la date/période de pose : 12/15,
- Informations complémentaires (sur 75) :
 - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues pour au moins 50 % : 10/10
 - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues au-delà de 50 % : 0/5
 - Localisation et description des ouvrages annexes : 10/10



- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques : 10/10
- Plan/inventaire du nombre de branchement par tronçon : 0/10
- Inventaire localisant les interventions et travaux par tronçon : 10/10

- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'auscultation des réseaux et document mentionnant les réparations ou travaux effectués : 10/10
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est donc nécessaire de :

- poursuivre le programme d'inspections télévisées, ces diagnostics permettront de compléter les données manquantes sur les matériaux des canalisations,
- poursuivre le relevé topographique des réseaux pour lesquels l'altimétrie est inconnue,
- poursuivre la démarche visant à améliorer la précision des rapports établis par suite des interventions d'urgence,
- trouver un moyen technique au travers du SIG de comptabiliser les branchements par tronçon,
- poursuivre l'intégration des réseaux d'eaux usées des nouvelles communes du Vexin,
- poursuivre le programme de curage et inspections télévisées pour réaliser un diagnostic du réseau des nouvelles communes sur les trois prochaines années.

La majorité des communes récupérées par le **SIARP** au 1^{er} janvier 2020 ne possédait pas de plans de leurs réseaux de collecte à jour. Le **SIARP** procède donc à des relevés topographiques en interne et externe.

L'intégration des plans sur le nouveau SIG se fait progressivement afin d'obtenir une base de données exploitable pour les nouvelles communes d'ici fin 2023.

1.2.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

La fiche de renseignement détaillant le mode de calcul de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

1.2.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

La fiche de renseignement détaillant le mode de

calcul de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

1.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La fiche de renseignement détaillant le mode de calcul de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

1.2.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour une station d'épuration donnée, cet indicateur correspond à la quantité de boues produites admise par une filière conforme sur la quantité totale de boues produite. (voir tableau page suivante)

1.2.7 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)

En 2024, le **SIARP** n'a pas accordé d'abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité.

1.2.8 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2024, aucune demande d'indemnisation n'a été suivi d'un dédommagement effectif. Le taux de débordement est donc de 0.

1.2.9 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Sept points sur l'ensemble du réseau (soit 0,93 point pour 100 km de réseau collectif gravitaire et de refolement) ont nécessité au moins deux interventions durant l'année 2024. Ces points sont détaillés au III.1.3.

1.2.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

En 2024, 4 133 mètres de réseau d'eaux usées ont été

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Tableau 7 : Quantité de boues produites et filière d'élimination

Commune d'implantation de la STEU	Filière de traitement	Quantité de boues produite en Tonnes vers une filière conforme (T MS)	Quantité totale de boues produite (T MS)	Indicateur P206.3 (%)
Avernes	Compostage	2,90	2,90	100
Brignancourt	Valorisation agricole après stockage	2,09	2,09	100
Chars	Compostage	27,74	27,74	100
Cléry-en-Vexin	Compostage	6,32	6,32	100
Commeny	Compostage	8,75	8,75	100
Le Perchay	Compostage	2,45	2,45	100
Longuesse	Compostage	0,21	0,21	100
Marines	Compostage	49,10	49,10	100
Neuville-sur-Oise	Compostage Épandage Incinération	3 332,60	3 332,60	100
Nucourt	Compostage	11,01	11,01	100
Santeuil	Décharge agréée	1,71	1,71	100
Us	Incinération	5,61	5,61	100
Vigny	Compostage	1,98	1,98	100
TOTAL		3 452,50	3 452,50	100

renouvelés ou réhabilités contre 2 849 en 2023, 3 715 m en 2022, 4 338 m en 2021 et 3 868 m en 2020.

Le linéaire moyen renouvelé annuellement au cours des cinq dernières années est de 3 622 mètres, soit 0,48 % du réseau collectif gravitaire et de refoulement par an (contre 0,45 % en 2023).



1.2.1 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Sur les douze stations d'épuration des eaux usées exploitées par le **SIARP** en 2024, seules celles de Chars et Marines ont une capacité de traitement supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Le tableau en page suivante reprend les informations permettant d'établir les performances des équipements d'épuration.

1.2.12 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

En 2024, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées est de 100/120 :

- Éléments communs à tous les types de réseaux (sur 100) :

Tableau 8 : Station d'épuration ayant une capacité de traitement supérieure à 2 000 EH

Commune d'implantation de la STEU	Neuville-sur-Oise	Marines	Chars
Capacité de la STEU	400 000 EH	5 417 EH	2 200 EH
Nombre de bilan 24 h réglementaire/an	365	12	12
Date de l'arrêté préfectoral/ministériel	22/04/2024	13/07/2022	21/07/2015
Type de traitement	Traitement biologique et physico-chimique	Boues activées	Boues activées
Conformité des bilans 24 h	97 % conforme	100 % conforme	100 % conforme

- Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : 20/20
- Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : 10/10
- Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu : 20/20
- Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet : 30/30
- Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance ainsi que les résultats : 10/10 (source de données : gestionnaire du service)
- Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : 0/10
- Secteurs en réseaux séparatifs (sur 10) :
 - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur : 0/10
- Secteurs en réseaux unitaires (sur 10) :
 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : 10/10

1.2.13 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

En 2024, la durée d'extinction de la dette est de 1,08 an.

1.2.14 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0)

À l'exception de la commune d'Ableiges et de Cléry-en-Vexin, le **SIARP** ne procède pas à la facturation. Le délégataire en charge du service de production et de distribution de l'eau potable réalise cette facturation. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés sur les factures d'assainissement » peut être assimilé à l'indicateur P154.0 « taux d'impayés sur les factures d'eau potable » supposant que l'impayé concerne une facture complète et non une seule partie du montant facturé. L'indicateur P257.0, pour l'année 2024, n'est pas connu puisque l'indicateur P154.0 n'est lui-même pas publié.

1.2.15 Taux de réclamations (P258.1)

11 demandes ont été faites au **SIARP**. Le taux de réclamations est donc en 2024 de 0,28 pour 1 000 abonnés desservis.

Cet indicateur est imprécis pour la même raison que l'indicateur visé au V.1.2.1, en ce qui concerne les abonnés desservis.

2. LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEXE 15)

2.1 Les indicateurs descriptifs du service

2.1.1 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0)

La population en assainissement non collectif est estimée à 1 800 habitants (820 abonnés).

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC. Ce nombre de foyer est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable. Or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir alors plusieurs abonnements),
- Le nombre d'habitant par abonné pris en compte est basé sur le nombre d'habitants par foyer fourni par l'INSEE à savoir 2,2.



2.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

En 2024, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80/140.

- Éléments obligatoires (sur 100) :
 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20
 - Application du règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20
 - Délivrance de rapport de vérification de l'exécution des installations créées ou réhabilitées : 30/30
 - Délivrance de rapport de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des autres installations : 30/30
- Éléments facultatifs (sur 40) :
 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : 0/10
 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : 0/20
 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, le **SIARP** doit délibérer sur les zonages d'assainissement après mise à enquête publique puis mettre en place un service pour l'entretien des installations. En 2021, sur les trente-deux communes gérées par le **SIARP** pour l'assainissement non collectif, vingt-quatre d'entre elles possèdent un zonage d'assainissement soit 80 % des communes concernées.

Les communes suivantes n'ont pas encore fait l'objet d'enquête publique pour le zonage assainissement : Cléry-en-Vexin, Commeny et Frémécourt.

2.1.3 Les indicateurs de performance : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Entre le 7 décembre 2005 (création du service) et le 31 décembre 2024, 662 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées. 219 sont conformes ou ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, soit 33,10 % des installations contrôlées.



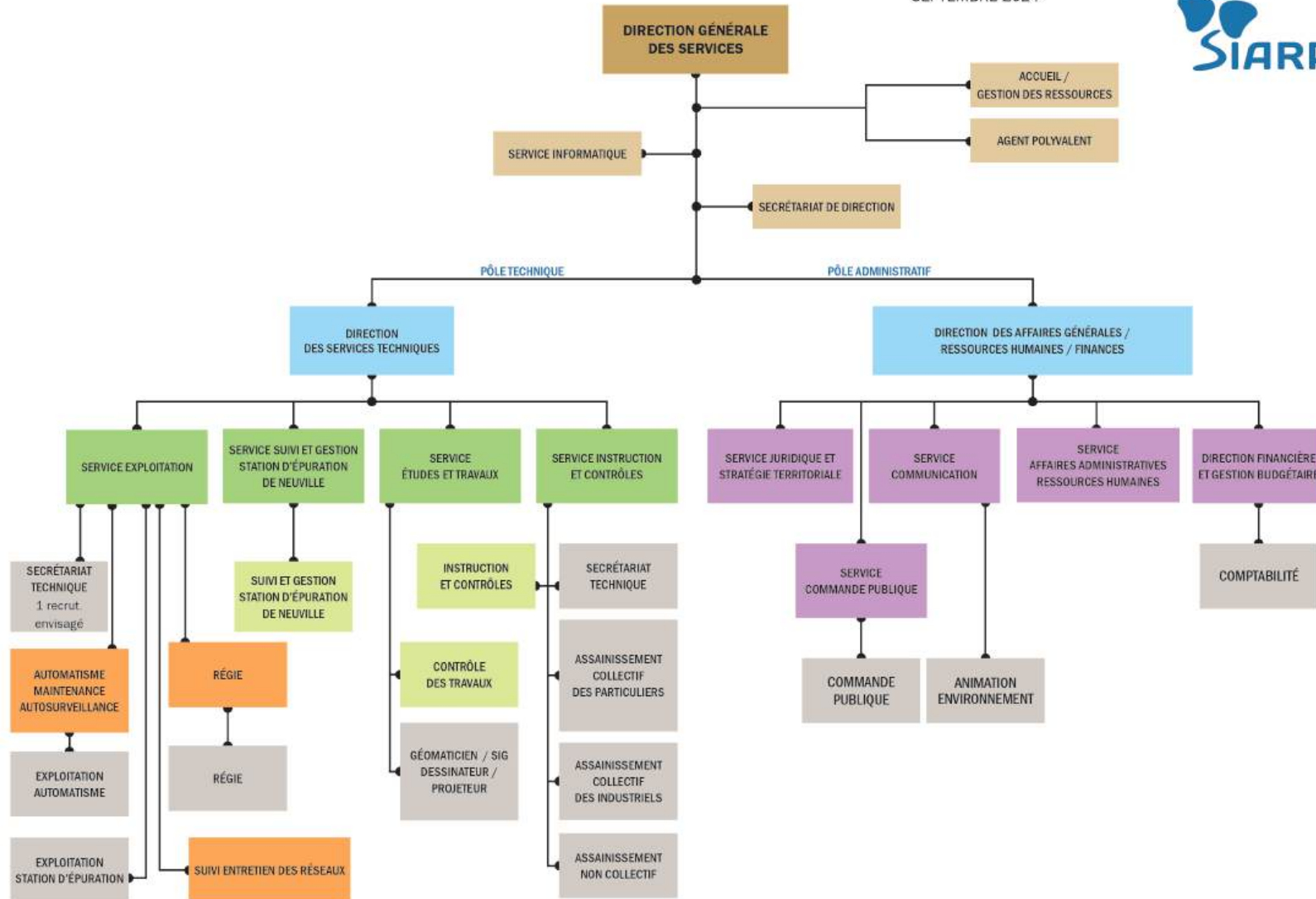
ANNEXES

6

ANNEXE 1	Organigramme des services du SIARP	56
ANNEXE 2	Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP	57
ANNEXE 3	Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP	66
ANNEXE 4	Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées.....	68
ANNEXE 5	Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées.....	70
ANNEXE 6	Inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales.....	71
ANNEXE 7	Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées.....	72
ANNEXE 8	Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement.....	79
ANNEXE 9	Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales.....	80
ANNEXE 10	Instruction des documents d'urbanisme, demandes de raccordement et contrôle des branchements neufs.....	81
ANNEXE 11	Instruction des déclarations de projets et d'intention de commencement des travaux.....	85
ANNEXE 12	Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC).....	86
ANNEXE 13	Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues.....	87
ANNEXE 14	Indicateurs réglementaires du service Assainissement collectif.....	89
ANNEXE 15	Indicateurs réglementaires du service Assainissement non collectif.....	90
ANNEXE 16	Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.....	91

ANNEXE 1 : Organigramme des services du SIARP

ORGANIGRAMME DES SERVICES SEPTEMBRE 2024



ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Linéaire (m) du réseau eaux usées gravitaire selon le diamètre (mm) - 2024

Commune	Inconnu	≤ 150	≤ 200	≤ 300	≤ 400	≤ 500	≤ 600	≤ 800	≤ 1000	≤ 1200	≤ 1400	≤ 2000	Total
ABLEIGES	46	110	6748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6904
AVERNES	0	0	4778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4778
BOISEMONT	0	2329	5064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7393
BOISSY-L AILLERIE	0	755	9696	147	0	1021	0	0	0	0	0	0	11619
BRIGNANCOURT	3	0	1542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1545
CERGY	927	5350	78870	11312	3636	3313	346	1510	0	0	0	0	105264
CHARS	982	25	7577	713	244	0	0	0	0	0	0	0	9540
CLERY-EN-VEXIN	0	0	3332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3332
COMMENY	0	0	2210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2210
CONDECOURT	0	34	4000	554	0	0	0	0	0	0	0	0	4588
ONFLANS-SAINTE-HONORIN	0	0	0	0	0	0	0	10	756	0	71	0	838
CORMELLES-EN-VEXIN	5	100	11973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12077
COURCELLES-SUR-VIOSNE	0	0	3597	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3597
COURDIMANCHE	10	157	21430	1117	5	0	0	0	0	0	0	0	22719
ENNERY	0	629	9971	2217	289	132	615	0	0	0	0	0	13853
EPIAIS-RHUS	3	550	4905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5458
ERAGNY-SUR-OISE	200	4053	36106	4836	79	0	0	0	0	1131	1286	0	47692
FREMAINVILLE	0	130	3875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4005
FREMECOURT	0	21	4047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4068
GENICOURT	0	1550	6763	570	0	0	0	0	0	0	0	0	8883
GRISY-LES-PLATRES	4	1156	4038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5198
HEROUVILLE	1	95	4391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4487
JOUY-LE-MOUTIER	137	2805	41627	3667	739	339	0	1	678	1197	187	0	51377
LIVILLIERS	0	111	2428	80	0	0	0	0	0	0	0	0	2619
LONGUESSE	0	388	3397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3785
MARINES	0	473	16081	1389	208	212	113	0	235	329	0	0	19041
MAURECOURT	127	119	13250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13496
MENUCOURT	0	888	17254	718	0	0	0	0	0	0	0	0	18860
MONTGEROULT	0	114	6458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6573
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NEUVILLE-SUR-OISE	12	380	8987	363	561	0	113	203	0	100	1610	0	12330
NUCOURT	0	0	6142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6142
OSNY	964	2416	44724	2530	408	1135	0	1611	0	0	0	0	53788
PERCHAY (LE)	0	101	3203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3305
PONTOISE	1250	5441	24380	11073	9261	5473	4946	2619	1013	287	634	253	66630
PUISEUX-PONTOISE	0	368	4819	587	0	0	0	0	0	0	0	0	5774
SAGY	2613	19	3963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6595
SAINTE-OUEN-L AUMONE	78	2647	45222	10937	4873	5268	29	539	2763	36	0	0	72392
SANTEUIL	0	0	829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	829
SERAINCOURT	0	0	13294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13294
US	6700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6700
VALLANGOUJARD	0	77	3390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3467
VAUREAL	172	877	40605	4551	400	53	330	506	677	0	0	0	48172
VIGNY	68	175	5470	3429	369	391	114	0	0	0	0	0	10016
SIARP	14304	34443	540437	60791	21071	17337	6605	6999	6122	3081	3788	253	715231
REPARTITION (%)	2,00%	4,82%	75,56%	8,50%	2,95%	2,42%	0,92%	0,98%	0,86%	0,43%	0,53%	0,04%	100,00%

ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Linéaire (m) du réseau eaux usées refoulement selon le diamètre (mm) - 2024												
Commune	Inconnu	≤ 60	≤ 100	≤ 125	≤ 160	≤ 200	≤ 250	≤ 350	≤ 800	Total	Total connu	Diamètre connu (%)
Ableiges	104	0	146	834	0	0	0	0	0	1084	980	90,41%
Avernes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Boisemont	0	0	109	0	0	0	0	0	0	109	109	100,00%
Boissy-l'Aillierie	0	0	964	102	0	601	27	0	0	1694	1694	100,00%
Brignancourt	46	0	0	31	3	0	0	0	0	80	34	42,35%
Cergy	0	0	578	867	0	1107	0	353	0	2906	2906	100,00%
Chars	82	0	0	0	0	0	0	0	0	82	0	0,00%
Cléry-en-Vexin	440	0	0	0	0	0	0	0	0	440	0	0,00%
Commeny	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Condécourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Conflans-Sainte-Honorine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Cormeilles-en-Vexin	0	0	774	285	0	0	0	0	0	1059	1059	100,00%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	129	78	0	0	0	0	0	207	207	100,00%
Courdimanche	0	166	153	0	0	311	762	0	0	1393	1393	100,00%
Ennery	0	0	155	232	0	0	0	0	0	387	387	100,00%
Epiais-Rhus	0	271	247	408	0	0	0	0	0	926	926	100,00%
Eragny	0	323	465	0	0	0	0	0	0	788	788	100,00%
Frémainville	0	0	0	482	0	0	0	0	0	482	482	100,00%
Frémécourt	0	0	801	0	0	0	0	0	0	801	801	100,00%
Génicourt	0	0	514	0	0	0	0	0	0	514	514	100,00%
Grisy-les-Plâtres	0	0	748	0	0	0	0	0	0	748	748	100,00%
Hérouville-en-Vexin	0	0	593	908	0	0	0	0	0	1501	1501	100,00%
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Le Perchay	97	0	345	0	0	0	0	0	0	442	345	78,12%
Livilliers	0	25	262	0	0	0	0	0	0	286	286	100,00%
Longuesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Marines	255	0	545	0	0	0	0	0	0	800	545	68,10%
Maurecourt	0	151	257	0	0	32	0	0	0	441	441	100,00%
Menucourt	0	0	94	0	0	0	922	0	0	1017	1017	100,00%
Montgeroult	0	135	171	0	565	131	0	0	0	1003	1003	100,00%
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Neuville-sur-Oise	0	0	0	0	0	0	0	0	1566	1566	1566	100,00%
Nucourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Osny	0	170	1358	0	342	0	0	1014	0	2884	2884	100,00%
Pontoise	0	296	277	136	0	248	403	0	586	1946	1946	100,00%
Puiseux-Pontoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Sagy	0	0	323	0	0	0	0	0	0	323	323	100,00%
Saint-Ouen-l'Aumône	97	382	1002	0	0	92	304	728	1090	3696	3599	97,39%
Santeuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Seraincourt	0	0	162	0	504	106	265	0	0	1037	1037	100,00%
Us	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Vallangoujard	0	244	564	0	0	0	0	0	0	809	809	100,00%
Vauréal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Vigny	341	0	0	0	0	0	0	0	0	341	0	0,00%
SIARP	1461	2164	11738	4362	1414	2629	2683	2096	3243	31790	30328	95,40%
Repartition (%)	4,60%	6,81%	36,92%	13,72%	4,45%	8,27%	8,44%	6,59%	10,20%	100,00%		

Branchements publics - 2024		
Commune	Linéaire	Nombre
ABLEIGES	1978	382
AVERNES	627	117
BOISEMONT	1789	306
BOISSY-LAILLERIE	3559	588
BRIGNANCOURT	210	37
CERGY	33210	4910
CHARS	1196	206
CLERY-EN-VEXIN	854	18
COMMENY	877	26
CONDECOURT	0	0
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	33	2
CORMEILLES-EN-VEXIN	2487	417
COURCELLES-SUR-VIOSNE	688	123
COURDIMANCHE	7459	1374
ENNERY	5284	791
EPIAIS-RHUS	1271	231
ERAGNY-SUR-OISE	17420	2724
FREMAINVILLE	0	0
FREMECOURT	819	194
GENICOURT	1277	217
GRISY-LES-PLATRES	1543	246
HEROUVILLE	1005	204
JOUY-LE-MOUTIER	18155	3247
LE PERCHAY	1220	210
LIVILLIERS	788	141
LONGUESSE	1168	201
MARINES	6088	1157
MAURECOURT	5534	115
MENUCOURT	10934	1594
MONTGEROULT	660	148
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0
NEUVILLE-SUR-OISE	3510	552
NUCOURT	1735	61
OSNY	21427	3349
PONTOISE	22212	4409
PUISEUX-PONTOISE	1374	215
SAGY	283	47
SAINT-OUEN-LAUMONE	23579	3195
SANTEUIL	24	32
SERAINCOURT	7	2
US	0	0
VALLANGOUJARD	1200	0
VAUREAL	17708	3236
VIGNY	1860	56
SIARP	223053	35080

ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Nombre de regards selon la profondeur (m) - 2024

Commune	Inconnu	≤ 2	≤ 4	≤ 6	> 6	Total	Total connu	Profondeur connue (%)
ABLEIGES	11	139	70	7	1	228	217	95,18%
AVERNES	113	11	18	0	0	142	29	20,42%
BOISEMONT	15	93	69	8	3	188	173	92,02%
BOISSY-LAILLERIE	8	161	199	11	2	381	373	97,90%
BRIGNANCOURT	10	31	20	0	0	61	51	83,61%
CERGY	730	873	1909	327	49	3888	3158	81,22%
CHARS	347	0	0	0	0	347	0	0,00%
CLERY-EN-VEXIN	12	49	50	6	0	117	105	89,74%
COMMENY	28	26	21	0	0	75	47	62,67%
CONDECOURT	128	0	0	0	0	128	0	0,00%
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	5	8	15	4	0	32	27	84,38%
CORMELLES-EN-VEXIN	39	179	113	2	0	333	294	88,29%
COURCELLES-SUR-VIOSNE	2	44	36	2	2	86	84	97,67%
COURDIMANCHE	83	239	450	51	5	828	745	89,98%
ENNERY	49	190	311	16	0	566	517	91,34%
EPIAIS-RHUS	8	84	75	0	0	167	159	95,21%
ERAGNY-SUR-OISE	305	469	730	201	81	1786	1481	82,92%
FREMAINVILLE	108	0	0	0	0	108	0	0,00%
FREMECOURT	8	69	43	1	0	121	113	93,39%
GENICOURT	22	78	114	7		221	199	90,05%
GRISY-LES-PLATRES	10	87	50	5	1	153	143	93,46%
HEROUVILLE	3	86	48	7	0	144	141	97,92%
JOUY-LE-MOUTIER	120	575	943	109	35	1782	1662	93,27%
LE PERCHAY	10	77	42	0	0	129	119	92,25%
LIVILLIERS	5	49	45	7	0	106	101	95,28%
LONGUESSE	16	58	31	0	0	105	89	84,76%
MARINES	44	256	311	19	0	630	586	93,02%
MAURECOURT	28	267	169	3	0	467	439	94,00%
MENUCOURT	39	354	305	18	0	716	677	94,55%
MONTGEROULT	8	151	56	0	0	215	207	96,28%
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
NEUVILLE-SUR-OISE	34	134	115	74	4	361	327	90,58%
NUCOURT	13	87	63	0	0	163	150	92,02%
OSNY	176	477	1032	75	5	1765	1589	90,03%
PONTOISE	284	1116	1273	137	12	2822	2538	89,94%
PUISEUX-PONTOISE	5	62	66	18	8	159	154	96,86%
SAGY	6	11	19	0	0	36	30	83,33%
SAINT-OUEN-L AUMONE	273	503	1216	410	48	2450	2177	88,86%
SANTEUIL	10	8	7	3	0	28	18	64,29%
SERAINCOURT	315	1	1	0	0	317	2	0,63%
US	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
VALLANGOUJARD	48	58	18	0	0	124	76	61,29%
VAUREAL	113	553	991	79	5	1741	1628	93,51%
VIGNY	31	188	86	7	0	312	281	90,06%
SIARP	3622	7901	11130	1614	261	24528	20906	85,23%
REPARTITION (%)	14,77%	32,21%	45,38%	6,58%	1,06%	100,00%	85,23%	

ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Nombre de boîtes de branchement selon la profondeur (m) - 2024

Commune	Inconnu	≤ 2	≤ 4	≤ 6	> 6	Total	Total connu	Profondeur connue (%)
ABLEIGES	255	104	3	0	0	362	107	29,56%
AVERNES	48	56	8	0	0	112	64	57,14%
BOISEMONT	90	176	29	0	0	295	205	69,49%
BOISSY-L AILLERIE	335	202	30	0	0	567	232	40,92%
BRIGNANCOURT	1	34	0	0	0	35	34	97,14%
CERGY	3826	563	104	2	0	4495	669	14,88%
CHARS	459	1	0	0	0	460	1	0,22%
CLERY-EN-VEXIN	7	131	13	1	0	152	145	95,39%
COMMENY	4	90	7	0	0	101	97	96,04%
CONDECOURT	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	12	0	0	0	0	12	0	0,00%
CORMELLES-EN-VEXIN	215	159	11	0	0	385	170	44,16%
COURCELLES-SUR-VIOSNE	42	74	4	0	0	120	78	65,00%
COURDIMANCHE	1094	147	6	1	0	1248	154	12,34%
ENNERY	440	265	48	1	0	754	314	41,64%
EPIAIS-RHUS	57	161	10	0	0	228	171	75,00%
ERAGNY-SUR-OISE	1373	564	45	2	1	1985	612	30,83%
FREMAINVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
FREMECOURT	182	10	0	0	0	192	10	5,21%
GENICOURT	48	128	10	1	0	187	139	74,33%
GRISY-LES-PLATRES	147	79	12	0	0	238	91	38,24%
HEROUVILLE	55	140	2	0	0	197	142	72,08%
JOUY-LE-MOUTIER	2456	456	23	1	0	2936	480	16,35%
LE PERCHAY	8	139	8	0	0	155	147	94,84%
LIVILLIERS	44	92	1	0	0	137	93	67,88%
LONGUESSE	9	140	7	0	0	156	147	94,23%
MARINES	107	787	57	0	0	951	844	88,75%
MAURECOURT	1	40	1	0	0	42	41	97,62%
MENUCOURT	768	677	29	0	0	1474	706	47,90%
MONTGEROULT	61	85	1	0	0	147	86	58,50%
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
NEUVILLE-SUR-OISE	383	144	15	0	2	544	161	29,60%
NUCOURT	2	127	9	0	0	138	136	98,55%
OSNY	2026	599	142	1	2	2770	744	26,86%
PONTOISE	2676	842	111	3	0	3632	956	26,32%
PUISEUX-PONTOISE	54	117	4	0	0	175	121	69,14%
SAGY	7	44	10	0	0	61	54	88,52%
SAINT-OUEN-L AUMONE	2127	503	119	8	0	2757	630	22,85%
SANTEUIL	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
SERAINCOURT	0	2	0	0	0	2	2	100,00%
US	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
VALLANGOUJARD	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
VAUREAL	2902	182	62	0	0	3146	244	7,76%
VIGNY	4	198	15	0	0	217	213	98,16%
SIARP	22325	8258	956	21	5	31565	9240	29,27%
REPARTITION (%)	70,73%	26,16%	3,03%	0,07%	0,02%	100,00%	29,27%	

ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Linéaire (m) du réseau eaux usées (gravitaire et refoulement) selon les matériaux - 2024

Commune	Inconnu	Autres	Amiante Ciment	Béton	Fonte	Gaine	Grès	PVC	Total général	Total connu	Matériaux connus (%)
ABLEIGES	1493	0	2161	0	2739	0	732	863	7988	6495	81,31%
AVERNES	3634	0	110	0	0	792	243	0	4778	1144	23,95%
BOISEMONT	675	0	497	0	0	288	5272	769	7502	6826	91,00%
BOISSY-LAILLERIE	1316	21	4086	27	2302	591	3811	1158	13312	11996	90,11%
BRIGNANCOURT	1625	0	0	0	0	0	0	0	1625	0	0,00%
CERGY	26536	591	52269	10038	2965	2773	5731	7276	108177	81641	75,47%
CHARS	9622	0	0	0	0	0	0	0	9622	0	0,00%
CLERY-EN-VEXIN	3320	0	302	0	0	94	57	0	3772	452	11,99%
COMMENY	2210	0	0	0	0	0	0	0	2210	0	0,00%
CONDECOURT	4541	0	47	0	0	0	0	0	4588	47	1,02%
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	0	0	0	71	0	767	0	0	838	838	100,00%
CORMEILLES-EN-VEXIN	3929	0	2739	0	6207	53	0	207	13136	9206	70,09%
COURCELLES-SUR-VIOSNE	44	0	1446	0	2168	146	0	0	3804	3760	98,84%
COURDIMANCHE	1823	40	9586	116	1901	0	1227	9421	24112	22289	92,44%
ENNERY	1114	197	6116	880	1005	1085	738	3106	14240	13126	92,18%
EPIAIS-RHUS	489	0	4542	0	77	249	226	802	6384	5895	92,34%
ERAGNY-SUR-OISE	8066	364	28843	4742	275	1984	2491	1716	48480	40414	83,36%
FREMAINVILLE	30	482	3975	0	0	0	0	0	4487	4457	99,33%
FREMECOURT	821	0	258	0	3790	0	0	0	4869	4047	83,13%
GENICOURT	516	0	8378	0	360	0	3	140	9397	8880	94,50%
GRISY-LES-PLATRES	759	0	1325	0	0	189	3443	230	5946	5187	87,24%
HEROUVILLE	1843	20	2442	0	252	347	888	195	5988	4144	69,21%
JOUY-LE-MOUTIER	4992	699	27487	3926	4159	2041	5644	2429	51377	46385	90,28%
LIVILLIERS	1087	77	672	0	141	0	873	56	2906	1819	62,59%
LONGUESSE	861	65	2563	0	7	165	33	91	3785	2924	77,24%
MARINES	3957	108	5107	641	294	1576	481	7677	19841	15885	80,06%
MAURECOURT	13332	0	200	0	45	0	0	359	13937	604	4,34%
MENUCOURT	1942	193	6581	0	3098	2737	3323	2003	19877	17935	90,23%
MONTGEROULT	834	0	3135	0	1643	1606	112	245	7575	6741	88,99%
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
NEUVILLE-SUR-OISE	2314	1566	4626	1899	312	197	2515	466	13896	11582	83,35%
NUCOURT	6039	0	0	0	0	0	102	0	6142	102	1,67%
OSNY	9495	193	30945	1643	3331	3687	4417	2962	56672	47177	83,25%
PERCHAY (LE)	442	0	2539	0	0	0	0	766	3747	3305	88,20%
PONTOISE	8472	1599	17113	16390	4250	9182	8039	3531	68576	60104	87,65%
PUISEUX-PONTOISE	82	637	1422	0	1815	0	1254	564	5774	5692	98,58%
SAGY	6502	0	299	0	12	89	18	0	6919	417	6,03%
SAINT-OUEN-LAUMONE	9177	1349	27651	14851	4163	5526	10358	3014	76087	66910	87,94%
SANTEUIL	829	0	0	0	0	0	0	0	829	0	0,00%
SERAINCOURT	0	931	13349	0	51	0	0	0	14331	14331	100,00%
US	6700	0	0	0	0	0	0	0	6700	0	0,00%
VALLANGOUJARD	2436	809	0	0	1031	0	0	0	4276	1840	43,03%
VAUREAL	5308	151	22681	2960	203	1571	3313	11985	48172	42863	88,98%
VIGNY	9234	0	0	270	657	0	0	195	10357	1122	10,84%
SIARP	168444	10091	295489	58452	49251	37735	65343	62224	747029	578585	77,45%
REPARTITION (%)	22,55%	1,35%	39,56%	7,82%	6,59%	5,05%	8,75%	8,33%	100,00%	77%	

Linéaire (m) du réseau eaux usées selon date de pose - 2024

Commune	Inconnu	Avant 1970	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000	Années 2010	Années 2020	Total général	Total connues	Date connues (%)
ABLEIGES	314	0	2129	11	4005	165	1364	0	7988	7674	96,07%
AVERNES	4362	0	0	0	0	0	0	416	4778	416	8,71%
BOISEMONT	14	174	0	2733	3938	585	58	0	7502	7488	99,81%
BOISSY-L AILLERIE	244	0	0	7337	3398	1863	66	405	13312	13068	98,17%
BRIGNANCOURT	1625	0	0	0	0	0	0	0	1625	0	0,00%
CERGY	8158	0	32837	54091	5262	4064	2703	1063	108177	100019	92,46%
CHARS	9622	0	0	0	0	0	0	0	9622	0	0,00%
CLERY-EN-VEXIN	452	0	0	3320	0	0	0	0	3772	3320	88,01%
COMMENY	2155	0	0	0	0	0	0	55	2210	55	2,47%
CONDECOURT	4588	0	0	0	0	0	0	0	4588	0	0,00%
CONFLANS-SAINT-E-HONORINE	838	0	0	0	0	0	0	0	838	0	0,00%
CORMEILLES-EN-VEXIN	573	0	0	0	11236	1327	0	0	13136	12563	95,64%
COURCELLES-SUR-VIOSNE	0	0	0	1804	313	0	1688	0	3804	3804	100,00%
COURDIMANCHE	2348	0	0	6626	12329	1450	1308	52	24112	21764	90,26%
ENNERY	117	1509	755	5450	2022	3793	594	0	14240	14123	99,18%
EPIAIS-RHUS	44	0	0	4243	1514	461	44	78	6384	6340	99,30%
ERAGNY-SUR-OISE	9418	0	21148	11849	4308	782	766	209	48480	39062	80,57%
FREMAINVILLE	4487	0	0	0	0	0	0	0	4487	0	0,00%
FREMECOURT	0	0	0	0	4604	0	265	0	4869	4869	100,00%
GENICOURT	342	0	0	8768	76	148	60	3	9397	9055	96,37%
GRISY-LES-PLATRES	374	0	0	3703	1869	0	0	0	5946	5572	93,72%
HEROUVILLE	353	0	0	4027	1535	73	0	0	5988	5634	94,10%
JOUY-LE-MOUTIER	4813	0	4826	25282	8633	3939	2257	1626	51377	46564	90,63%
LIVILLIERS	37	0	0	2391	164	314	0	0	2906	2869	98,74%
LONGUESSE	3785	0	0	0	0	0	0	0	3785	0	0,00%
MARINES	19098	0	0	0	0	0	0	743	19841	743	3,75%
MAURECOURT	13937	0	0	0	0	0	0	0	13937	0	0,00%
MENUCOURT	178	0	7801	3231	3662	1774	3056	175	19877	19699	99,11%
MONTGEROULT	69	0	0	3104	4402	0	0	0	7575	7506	99,09%
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
NEUVILLE-SUR-OISE	5047	0	1576	1626	3996	743	469	439	13896	8850	63,68%
NUCOURT	6039	0	0	0	0	0	0	102	6142	102	1,67%
OSNY	3283	1575	12895	22681	9978	2564	2666	1029	56672	53389	94,21%
PERCHAY (LE)	2736	0	0	0	0	0	0	1011	3747	1011	26,98%
PONTOISE	12054	21274	17597	7710	3647	3564	2097	632	68576	56522	82,42%
PUISEUX-PONTOISE	124	0	0	0	3249	0	1556	846	5774	5651	97,86%
SAGY	6901	0	0	0	0	0	0	18	6919	18	0,26%
SAINT-OUEN-L AUMONE	14178	4690	23093	15194	8033	5656	3833	1411	76087	61909	81,37%
SANTEUIL	829	0	0	0	0	0	0	0	829	0	0,00%
SERAINCOURT	14331	0	0	0	0	0	0	0	14331	0	0,00%
US	6700	0	0	0	0	0	0	0	6700	0	0,00%
VALLANGOUJARD	2391	0	0	0	0	0	1885	0	4276	1885	44,08%
VAUREAL	4290	0	0	33994	8182	886	819	0	48172	43881	91,09%
VIGNY	10357	0	0	0	0	0	0	0	10357	0	0,00%
SIARP	181603	29223	124658	229172	110357	34150	27552	10315	747028	565425	75,69%
REPARTITION (%)	24,31%	3,91%	16,69%	30,68%	14,77%	4,57%	3,69%	1,38%	100,00%	75,69%	

ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2024		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Ableiges	Rue du Mal Leclerc	2
	Les Rives de la Viosne	2
	Rue de la Prairie	1
Avernes	STEP poste	2
Boisemont	Rue de Vauréal	2
	Rue de l'Eglise	1
Boissy	68 Rue Ferdinand Jacob	2
	62 Rue Ferdinand Jacob	2
	Ruelle de Beauvais	1
	19 Rue Victor Hugo	2
	44 Rue Ferdinand Jacob	2
	Allée du Moulin	2
	Chemin du Tunnel	2
	Rue Macaigne Fortier	3
Brignancourt	40 Rue Victor Hugo	3
	Rue du Moulin (Raclot)	2
Cergy	STEP poste	2
	Chemin de la Guêpière	2
	Rue de Vauréal	2
	Sente de la rousselette	2
	Rue Pierre Vogler	3,5
	Rue de Neuville	2
	Boulevard de la Paix	2
	Av de la Plaine des Sport (Aren Ice)	2
	Aren Ice 3	NC
	Rue du petit Albi	4
Chars	Rue du Clos de Chars	1,5
	STEP	3
Clery en Vexin	Route de Tillay	DIP
	Chemin de Mantes	2
Commeny	STEP	2
Condécourt	Rue de l'Aubette	2
Cormeilles	Rue Chaudar	2
	Rue de Grisy	2
	Rue de Bréançon	2
	Allée des Champs	2
Courcelles	Rue des Marais	1
	Ch des grands Prés (SNCF)	2
	Impasse de la Tour	2

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2024		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Courdimanche	chemin de Ronde	1
	Chemin Fleury	2
	Impasse François Lambert	1,5
	Rue Fleury	2
	Rue de la côte des Auges	2,5
Ennery	Rue de la Fontaine du Regard	2,5
	Rue du Perreux	2
Epias-Rhus	Ruelle de la Vanne	2
	Rue des Chantereines	2
	Route de Vallangoujard	2
Eragny	Impasse des rosiers	2
	Rue de la Miramène	1
	59 Rue de Neuville	2
	Sente des prés	2
	20 Avenue Roger Guichard	2,5
	Clos du Manège	2,5
	Résidence du Bas Noyer	2
	Frémainville	Chemin de Mantes
Frémécourt	Rue de Cléry	2
Genicourt	Rue des Sablons	2
Grisy	Rue de Berval	2
	Chemin du Bois Quéris	2
	Rue de Cormeilles	2
Hérouville	Rue Moucette	2
	Rue Georges Duhamel	2
	R.D.79	2
Le Perchay	Rue de la petite barre (Lavoir)	1
	Allée de la Hallebarde	1
	STEP	2
Livilliers	Rue du Moulin	2
	Rue de Paris	1
Longuesse	STEP	2
Marines	Rue de la Métairie	3
	Boulevard de la République	2
	Allée des Grès	2
Maurecourt	ZAC des Carreaux	NC
	Quai Boubou Dado	NC
	Kléber Vasseur	NC
	Sente de la Sausaie	NC
Menucourt	La Taillette	3
	Imp des Cèpes (Poiriers Gris)	2,5

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2024		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Montgeroult	Rue de la Vallée	1,5
	Rue du Raidillon	0,5
	Rue Jean Perrin (RD 92)	1,5
Neuville	Bas de la boucle Ch carrière pepins	40
Nucourt	STEP	2
Osny	Parc du Château de Grouchy	2
	12 rue de l'Eglise (coté Grand Moulin)	1
	Rue du Petit Robinson	1
	42 Rue Saint Jean	2
	9 Rue de l'Abbé Léonard	3
	Rue Henri Lechauguette	3
	Rue de Panama	0,5
	Impasse des Iles	1
	8 Rue de l'Eglise	1
	114 Rue de Génicourt	2
	CD92	DIP
	26 rte d'Ableiges (Colonne)	5
	Pontoise	Rue des 2 Ponts
Rue des Sources		2
3 rue JP Soutumier (Hermitage)		10
rue de l'Hermitage		8
Allée des Abattoirs		10
68 Route d'Auvers		2
Chemin des Gares		2
Chemin de la Prairie		2
Chemin du Ruisseau		2
51 Quai Eugène Turpin		2
5 Quai Eugène Turpin		2
36 Rue de Rouen		2
Rue de Martinprey		8
Rue des Patis		16
Av A. Chauvin (Université)		4
Rue Saint Martin	DIP	
Sagy	Rue de la Fontaine Bénite	2
	Rue des Prés / Rue Pierre Bonté	4

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2024		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Saint-Ouen l'Aumone	Chemin des Marais	2
	Impasse Edouard Vaillant	1
	allée Colbert (Dion Bouton)	1
	Chemin des Bourseaux	3
	Rue de Sully	2
	5 Rue Alexandre Prachay	2,5
	Rue Martin Luther King	1
	Chemin de Liesse	8
	Rue Branly (Saint Prix)	8
	Avenue du fond Vaux	8
	Rue d'Epluches	2,5
Seraincourt	Quai de l'Ecluse (A15)	16
	Gaillonnet - 21 rue Montscient	1
	Gaillonnet - 12 chemin de la hutte	2
	D913/D43	2,5
Us	Entrée Seraincourt D43	2,5
	STEP	NC
Vallangoujard	Rue du Moulin	1
	Rue Marines (D64)	1
	Rue de Pontoise (D927)	1
	Rue du Moulin	1
	Sentier de la Planche	1
Vigny	L'Abreuvoir	2
	STEP	3
	Cours Beaudouin	2

ANNEXE 3 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Linéaire (m) du réseau eaux pluviales selon le diamètre (mm) - 2024

Commune	Inconnu	≤150	≤200	≤300	≤400	≤500	≤600	≤700	≤800	≤900	≤1000	≤1200	≤1400	≤1500	≤3000	Dallot	Total général	Total connu	Diamètre connu (%)
ABLEIGES	51	0	213	858	1136	15	32	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2310	2259	97,80%
BOISSY-LAILLERIE	636	3	216	1203	608	878	181	0	841	172	469	59	0	0	0	0	5268	4632	87,92%
CORMEILLES-EN-VEXIN	367	94	379	1034	812	461	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3201	2835	88,55%
ENNERY	2644	801	664	3870	1689	1018	2704	29	378	151	450	163	0	0	0	12	14574	11930	81,86%
EPIAIS-RHUS	187	72	350	663	458	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	1844	1657	89,86%
FREMAINVILLE	0	0	0	710	493	111	119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1433	1433	100,00%
FREMECOURT	458	0	98	415	267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1237	779	62,98%
GENICOURT	204	0	70	116	154	275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	819	615	75,12%
GRISY-LES-PLATRES	29	30	131	901	458	42	336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1926	1897	98,51%
HEROUVILLE	29	219	140	328	327	0	0	41	0	0	0	0	0	19	5	5	1107	1078	97,40%
LIVILLIERS	15	12	0	161	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75	344	328	95,60%
MONTGEROULT	80	100	108	294	77	163	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	823	742	90,24%
PONTOISE	30	0	0	74	10	0	46	0	0	0	46	632	336	908	0	0	2083	2053	98,56%
SERAINCOURT	0	115	42	1264	1021	620	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	3077	3077	100,00%
SIARP	4729	1446	2409	11892	7590	3666	3473	70	1219	323	980	854	336	908	19	129	40045	35315	88,19%
REPARTITION (%)	11,81%	3,61%	6,02%	29,70%	18,95%	9,15%	8,67%	0,17%	3,04%	0,81%	2,45%	2,13%	0,84%	2,27%	0,05%	0,32%	100,00%		

ANNEXE 3 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Commune	Grille			Grille avaloir			Avaloir			Total 2024
	Grille sans décantation	Grille avec décantation	Grille non renseignée	Grille avaloir sans décantation	Grille avaloir avec décantation	Grille avaloir non renseignée	Avaloir sans décantation	Avaloir avec décantation	Avaloir non renseigné	
ABLEIGES	18	5	20	6	0	3	18	8	15	93
BOISSY-L AILLERIE	7	10	50	8	6	9	7	2	44	143
CORMELLES-EN-VEXIN	24	1	29	0	0	0	18	12	21	105
ENNERY	81	16	28	11	19	17	37	6	3	218
EPIAIS-RHUS	2	0	2	2	1	4	6	4	17	38
FREMAINVILLE	0	0	11	0	0	0	0	0	3	14
FREMECOURT	29	3	15	0	0	0	9	1	6	63
GENICOURT	15	2	13	1	0	0	5	2	0	38
GRISY-LES-PLATRES	2	0	7	1	0	13	1	0	26	50
HEROUVILLE	5	1	6	2	0	0	15	1	1	31
LIVILLIERS	0	8	0	0	0	0	9	0	0	17
MONTGEROULT	2	1	38	0	0	4	2	0	25	72
PONTOISE	0	0	16	0	0	8	0	0	9	33
SERAINCOURT	8	0	0	0	0	0	15	0	0	23
SIARP	193	47	235	31	26	58	142	36	170	938

Commune	Puisard	Chambre à sable	Mare / Bassin / Zone inondable	Déshuileur / Séparateur hydrocarbure
ABLEIGES	12	0	1	1
BOISSY-L AILLERIE	1	0	1	1
CORMELLES-EN-VEXIN	10	0	0	0
ENNERY	2	2	10	6
EPIAIS-RHUS	0	0	0	0
FREMAINVILLE	0	0	0	0
FREMECOURT	3	0	0	0
GENICOURT	7	0	0	1
GRISY-LES-PLATRES	0	0	1	0
HEROUVILLE	2	0	0	0
LIVILLIERS	0	0	1	1
MONTGEROULT	21	0	0	0
PONTOISE	0	0	0	0
SERAINCOURT	0	0	0	0
SIARP	58	2	14	10

ANNEXE 4 : Inspection télévisée des réseaux usés

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectés / non inspectés en 2024				
	Non inspecté	Inspecté en 2024	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	543,64	0	6 361,00	6 904,64	92,13%
Avernes	4 247,75	0	531,05	4 778,80	11,11%
Boisemont	342,56	0	7 061,00	7 403,56	95,37%
Boissy-l'Aillerie	304,49	0	11 315,00	11 619,49	97,38%
Brignancourt	1 545,40	0	0	1 545,40	0,00%
Cergy	18 296,31	1 089,45	86 513,75	104 810,06	82,54%
Chars	9 959,00	0	0	9 959,00	0,00%
Cléry-en-Vexin	0,00	3485,3	3485,3	3 485,30	100,00%
Commeny	0,00	2222,22	2222,22	2 222,22	100,00%
Condécourt	4 196,25	161,75	161,75	4 358,00	3,71%
Conflans-Sainte-Honorine	0,00	0	0,00	0,00	0,00%
Cormeilles-en-Vexin	3 237,02	0	8 841,00	12 078,02	73,20%
Courcelles-sur-Viosne	46,66	0	3 603,00	3 649,66	98,72%
Courdimanche	2 514,94	246,01	20 243,01	22 757,95	88,95%
Ennery	708,87	0	13 218,00	13 926,87	94,91%
Epiais-Rhus	146,08	0	5 311,00	5 457,08	97,32%
Eragny	8 697,28	0	38 676,00	47 373,28	81,64%
Frémainville	4 005,30	0	0	4 005,30	0,00%
Frémécourt	0,00	0	4 164,00	4 164,00	100,00%
Génicourt	109,58	0	8 774,00	8 883,58	98,77%
Grisy-les-Plâtres	15,43	0	5 187,00	5 202,43	99,70%
Hérouville-en-Vexin	103,13	0	4 384,00	4 487,13	97,70%
Jouy-le-Moutier	3 824,65	79,3	47 534,30	51 358,95	92,55%
Le Perchay	34,76	0	3 270,29	3 305,05	98,95%
Livilliers	0,00	0	2 620,00	2 620,00	100,00%
Longuesse	888,40	0	2 873,00	3 761,40	76,38%
Marines	1 074,77	0	17 224,00	18 298,77	94,13%
Maurecourt	13 670,69	0	46,65	13 717,34	0,34%
Menucourt	561,38	0	18 352,00	18 913,38	97,03%
Montgerout	3 095,37	0	3 478,00	6 573,37	52,91%
Neuville-sur-Oise	3 239,33	0	8 769,00	12 008,33	73,02%
Nucourt	296,60	5845,73	5845,73	6 142,33	95,17%
Osny	0,00	16 394,05	58 747,00	58 747,00	100,00%
Pontoise	0,00	18872,98	66 630,00	66 630,00	100,00%
Puiseux-Pontoise	2 032,74	0	3 696,00	5 728,74	64,52%
Sagy	6 246,97	352,95	352,95	6 599,92	5,35%
Saint-Ouen-l'Aumône	16 361,86	265,38	56 344,38	72 706,24	77,50%
Santeuil	828,65	0	0	828,65	0,00%
Seraincourt	13 294,97	0	0	13 294,97	0,00%
Us	6 700,00	0	0	6 700,00	0,00%
Vallangoujard	3 467,02	0	0	3 467,02	0,00%
Vauréal	3 921,03	30	44 324,00	48 245,03	91,87%
Vigny	2 377,70	7310	7358,3	9 736,00	75,58%
SIARP	140 936,58	56 355,12	577 517,68	718 454,26	80,38%

ANNEXE 4 : Inspection télévisée des réseaux usés

Commune	Linéaire de branchement (m) inspectés/non inspectés en 2024				
	Non inspecté	Inspecté en 2024	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	1 824	0	154	1 978	8%
Avernes	627	0	0	627	0%
Boisemont	473	0	1 316	1 789	74%
Boissy-l'Aillerie	639	0	2 920	3 559	82%
Brignancourt	210	0	0	210	0%
Cergy	29 595	191	3 615	33 210	11%
Chars	1 196	0	0	1 196	0%
Cléry-en-Vexin	0	854	854	854	100%
Commeny	0	877	877	877	100%
Condécourt	-42	42	42	0	-
Conflans-Sainte-Honorine	33	0	0	33	0%
Cormeilles-en-Vexin	2 482	0	5	2 487	0%
Courcelles-sur-Viosne	563	0	125	688	18%
Courdimanche	7 015	0	444	7 459	6%
Ennery	1 706	0	3 578	5 284	68%
Epiais-Rhus	135	0	1 136	1 271	89%
Eragny	14 414	0	3 006	17 420	17%
Frémenville	0	0	0	0	-
Frémécourt	815	0	4	819	0%
Génicourt	58	0	1 219	1 277	95%
Grisy-les-Plâtres	574	0	969	1 543	63%
Hérouville	265	0	740	1 005	74%
Jouy-le-Moutier	2 740	50	15 414	18 155	85%
Le Perchay	1 220	0	0	1 220	0%
Livilliers	57	0	731	788	93%
Longuesse	1 168	0	0	1 168	0%
Marines	6 088	0	0	6 088	0%
Maurecourt	0	0	5 534	5 534	100%
Menucourt	3 029	0	7 905	10 934	72%
Montgeroult	277	0	383	660	58%
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	-
Neuville-sur-Oise	1 091	0	2 419	3 510	69%
Nucourt	0	1 735	1 735	1 735	100%
Osny	15 937	4 515	5 490	21 427	26%
Pontoise	9 547	6 969	12 664	22 212	57%
Puiseux-Pontoise	343	0	1 031	1 374	75%
Sagy	124	0	160	283	56%
Saint-Ouen-l'Aumône	12 772	88	10 807	23 579	46%
Santeuil	24	0	0	24	0%
Seraincourt	7	0	0	7	0%
Us	0	0	0	0	-
Vallangoujard	928	0	272	1 200	23%
Vauréal	5 643	7	12 066	17 708	68%
Vigny	0	1 860	1 860	1 860	100%
SIARP	101 800	17 187	99 476	223 053	45%

ANNEXE 5 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	1	2	2	3	3	3	2	0	1	0	1
Avernes	-	-	-	-	-	-	3	1	0	0	1
Boisemont	0	1	2	0	3	1	0	0	0	1	0
Boissy-l'Aillerie	2	6	17	5	8	8	15	1	1	0	0
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Cergy	35	40	78	57	32	57	38	7	14	15	7
Chars	-	-	-	-	-	-	5	1	1	0	0
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	2	0	2	0	2
Commeny	-	-	-	-	-	-	0	1	0	3	3
Condécourt	-	-	-	-	-	-	3	0	1	1	0
Corneilles-en-Vexin	0	1	6	6	4	8	4	0	1	2	1
Courcelles-sur-Viosne	0	1	1	1	1	3	2	0	1	0	0
Courdimanche	4	8	14	5	6	6	2	0	1	1	1
Ennery	2	2	6	2	4	6	6	2	2	2	3
Epiais-Rhus	5	3	4	1	4	5	5	1	2	0	0
Eragny	18	19	37	18	17	13	26	0	9	3	3
Frémainville ⁹	-	-	-	-	-	-	0	0	1	0	0
Frémécourt	0	1	3	0	1	2	8	1	2	0	0
Génicourt	3	0	5	18	1	5	5	0	0	1	2
Grisy-les-Plâtres	2	0	11	1	3	2	1	0	0	0	0
Hérouville	1	0	4	0	3	7	19	1	2	1	2
Jouy-le-Moutier	12	23	16	16	16	18	12	3	6	1	1
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	0	0	1	0	0
Livilliers	1	0	1	6	1	1	0	0	0	0	0
Longuesse	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	1
Marines	-	-	-	-	-	-	12	2	2	1	5
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	-	0	4	4	0
Menucourt	10	15	16	34	3	7	17	8	2	1	10
Montgeroult	0	1	2	9	2	8	13	2	0	0	2
Neuville-sur-Oise	1	1	3	0	0	0	0	0	1	0	3
Nucourt	-	-	-	-	-	-	0	0	0	1	1
Osny	7	14	56	29	32	26	59	7	9	15	4
Pontoise	24	39	44	55	43	53	48	14	8	10	17
Puiseux-Pontoise	1	2	2	4	4	0	1	0	0	1	1
Sagy	-	-	-	-	-	-	3	1	4	0	1
Saint-Ouen-l'Aumône	20	33	43	35	28	20	21	0	8	7	12
Santeuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Seraincourt ⁹	-	-	-	-	-	-	0	0	1	2	3
Us	-	-	-	-	-	-	0	0	2	2	0
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Vauréal	6	11	11	16	10	13	19	0	3	5	4
Vigny	-	-	-	-	-	-	5	0	0	0	6
SIARP	158	223	384	321	229	272	356	230	93	80	97

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectés / non inspectés en 2024				
	Non inspecté	Inspecté en 2024	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	410	0	1 900,29	2 310,3	82,25%
Boissy-l'Aillerie	111	0	5 156,97	5 268,0	97,89%
Cormeilles-en-Vexin	2 857,00	0	344,16	3 201,2	10,75%
Ennery	678	0	13 895,67	14 573,7	95,35%
Epiais-Rhus	20	0	1 824,36	1 844,4	98,92%
Frémainville	1 433,24	0	0	1 433,2	0,00%
Frémécourt	227	0	1 010,37	1 237,4	81,65%
Génicourt	0	300,43	818,79	818,8	100,00%
Grisy-les-Plâtres	11	0	1 914,54	1 925,5	99,43%
Hérouville	8	0	1 098,77	1 106,8	99,28%
Livilliers	0	0	343,51	343,5	100,00%
Montgeroult	0,00	0	822,71	822,7	100,00%
Pontoise	2 073,55	0	9,00	2 082,6	0,43%
Seraincourt	815,00	1904,78	1 904,78	2 720,0	70,00%

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
AVERNES	Angle RD81	Réhabilitation regard de branchement	juin-24	366,51 €
BOISEMONT	Montrouge (9 sente du)	2 tampons à remplacer et rehausser	févr-24	1 754,68 €
CERGY	Floréal (9 allée)	Reprise branchement cassé	juil-24	4 768,81 €
CERGY	Haut Pavé (27 avenue du)	Reprise branchement EU sur 10 ml	oct-24	10 647,11 €
CERGY	Petit Sol (16 rue du)	Reprise d'un branchement cassé	mai-24	2 561,62 €
CERGY	Port (boulevard du)	Tampon à rehausser et changer sous talus	févr-24	1 431,42 €
CERGY	Port (boulevard du)	Remplacement du branchement au droit de la casse	avr-24	5 733,93 €
CERGY	Toules Vertes (1a-b-c-d)	Mise à niveau d'un regard borgne et étanchéité de 4 boîtes de branchement	nov-24	3 471,74 €
CERGY	Haut Pavé (Rue du)	Remplacement d'un tampon	oct-24	0,00 €
CHARS	Château Gaillard (2 et 12 rue)	Remplacement de 2 tampons de boîtes de branchements fêlées	févr-24	964,27 €
CHARS	Dory (4 rue)	Réparation d'une boîte de branchement	janv-24	452,07 €
CLÉRY-EN-VEXIN	Glaises (chemin des)	Remplacement de 3 tampons	janv-24	0,00 €
CLÉRY-EN-VEXIN	Trou Millot (28 rue du)	Étanchéité de 2 regards à reprendre	mai-24	1 346,18 €
CLÉRY-EN-VEXIN	Trou Millot (rue du)	Remplacement d'un tampon	mai-24	0,00 €
CONDECOURT	Aubette (rue de l')	Remplacement de 10 tampons	sept-24	0,00 €
CORMELLES-EN-VEXIN	Bréançon (rue de)	Remplacement d'un tampon	mai-24	0,00 €
Diverses communes		Campagnes de remplacement de 80 tampons		66 017,26 €
ENNERY	Centre équestre	Maçonnerie	juin-24	2 743,76 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Botte (12 rue de la)	Reprise branchement EU sur 3 ml	oct-24	3 965,79 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Chennevières (chemin de)	Reprise affaissement tampon	août-24	379,69 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Guichard (54 rue Roger)	Remplacement d'un tampon	janv-24	0,00 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Marne (65 rue de la)	Reprise branchement EU sur 10 ml	oct-24	7 841,55 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Paris (angle rue de / Clos des Vignes)	Remplacement d'un tampon	avr-24	0,00 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Pierrelaye (94-96 rue de)	Reprise d'un affaissement au droit de 2 branchements	févr-24	3 249,98 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Pincevents (42 rue)	Reprise branchement EU sur 6 ml	oct-24	4 869,56 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Pincevents (50 bis rue)	Reprise branchement EU sur 1,50 ml	sept-24	3 051,53 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Pincevents (52 bis rue)	Reprise branchement EU	sept-24	4 453,11 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	PR Bas de la Boucle	Fauchage	juin-24	1 674,80 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Prévert (rue Jacques)	Remplacement d'un tampon	mars-24	0,00 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Prévert (rue Jacques)	Création d'un accès dans le talus	avr-24	834,51 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Prévert (rue Jacques)	Remise en place du talus	juin-24	834,50 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Saint-Ouen (rue de)	Analyse des enrobés	mai-24	837,67 €
ÉRAGNY-SUR-OISE	Saint-Ouen (rue de)	Remplacement d'un tronçon EU sur 15 ml. Prof. 4,20 m	avr-24	61 470,00 €
GENICOURT	RD 79 accotement	Remplacement d'un tampon	sept-24	0,00 €
JOUY-LE-MOUTIER	Arcades (12 allée des)	Reprise d'un branchement cassé	mai-24	2 947,67 €
JOUY-LE-MOUTIER	Barreau (2 impasse du)	Remplacement d'un tampon béton par une plaque hydraulique sur la boîte existante	mars-24	746,94 €
JOUY-LE-MOUTIER	Boilé (11 rue)	Remplacement d'un tampon	sept-24	0,00 €
JOUY-LE-MOUTIER	Eglise (48B et 72 rue de l')	2 reprises sur réseau EU	avr-24	2 998,05 €
JOUY-LE-MOUTIER	Église (rue de l')	Dévoisement de 21,85 ml de canalisation Ø 200	mars-24	35 086,77 €
JOUY-LE-MOUTIER	Grès (21 rue des)	Remise à niveau d'un regard borgne et rétablissement des écoulements dans le branchement	févr-24	2 990,40 €
JOUY-LE-MOUTIER	Grès (rue des)	Extension réseau EU 11ml	juin-24	13 672,17 €
JOUY-LE-MOUTIER	Levant (cour du)	Réparation canalisation EU en encorbellement dans regard EP	mai-24	1 859,60 €
JOUY-LE-MOUTIER	Vast (22 avenue du)	Étanchéité de la boîte riverain à reprendre		0,00 €
LIVILLIERS	Vaunay (rue de)	Tampon d'une boîte de branchement à remplacer car rouillée	mars-24	586,53 €
LONGUESSE	Fontenelle (7-9 rue de la)	Remplacement d'un tampon	juil-24	0,00 €
LONGUESSE	Grande Cour (3 rue de la)	Reprise de la boîte de branchement et de l'affaissement	févr-24	2 290,77 €
LONGUESSE	Wilson (rue du Président)	Dépose de la tête du regard pour mise à niveau du nouveau tampon	nov-24	1 881,59 €
MARINES	Buisson Saint-Rémy	Reprise sur collecteur	janv-23	4 861,44 €
MARINES	Grès (5 rue des)	Reprise maçonnerie et étanchéité de la boîte de branchement	juin-24	545,22 €
MARINES	Métairie (rue de la)	Remplacement d'un tampon	déc-24	0,00 €
MARINES	Moulin à Vent (rue du)	Reprise de la casse sur collecteur EU traversé par collecteur EP	avr-24	5 183,74 €
MARINES	Radegonde (rue)	Prélèvement amiante	mai-24	502,61 €
MARINES	Gambetta (bd)	Extension ZAC	juil-24	128 058,95 €
MAURECOURT	Hamel (11 rue Maurice)	Remplacement d'un tampon	nov-23	0,00 €
MAURECOURT	Pommiers (clos des)	Remplacement des plaques de la bache	juin-24	4 673,60 €

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

MAURECOURT	Strubin (3 rue Robert)	Remplacement d'un tampon	nov-23	0,00 €

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
MAURECOURT	Berteaux (28 rue Maurice)	Remplacement de 2 tampons	sept-24	0,00 €
MENUCOURT	Pâtis (42 rue des)	Rescelllement d'un tampon	févr-24	696,30 €
MENUCOURT	Vexin (109 allée du)	Reprise branchement 4 ml.	août-24	3 519,69 €
MENUCOURT	Amont Poste Taillette	Remplacement d'un tampon	oct-24	0,00 €
MENUCOURT	Poirier Gris (rue du)	Remplacement de 2 tampons	nov-24	0,00 €
MENUCOURT	Rangée (8 place de la)	Reprise d'un branchement cassé	mai-24	2 721,27 €
NEUVILLE-SUR-OISE	Confluent (quai du)	Remplacement d'un tampon	sept-24	0,00 €
NEUVILLE-SUR-OISE	Quai du Confluent	Évacuation des déchets	avr-24	4 789,70 €
NUCOURT	Bois de Chars (38 rue du)	Branchement à reprendre	mai-24	2 939,65 €
NUCOURT	Hardeville (1 rue d')	Remplacement d'un tampon	sept-24	0,00 €
NUCOURT	RD 206 rue de la Gare	Mise en sécurité de la RD	oct-24	1 329,30 €
NUCOURT	RD206	Remplacement d'un tampon	oct-24	0,00 €
OSNY	Ableiges (route d')	Mise à niveau d'un tampon sous trottoir	mai-24	787,98 €
OSNY	Boissy (route de)	Reprise en fonte du collecteur Ø 400 béton sur 180 ml + pompage + création de 4 regards	mars-24	276 793,74 €
OSNY	Boissy (route de)	Dévoisement	mars-24	34 059,30 €
OSNY	Boissy (route de)	Réhabilitation des regards	avr-24	47 263,74 €
OSNY	Boissy (route de)	Chemisage du collecteur différents Ø 400 mm et Ø 500mm	avr-24	164 239,50 €
OSNY	Boissy l'Aillerie (avenue de)	Remplacement d'un tampon	nov-24	0,00 €
OSNY	Briand (11 rue Aristide)	Remplacement de 4 tampons	oct-24	0,00 €
OSNY	Cergy (rue de)	Obturation du réseau EU abandonné le long de la voie SNCF. Création du branchement de la maison. Chute accompagnée à refixer.	août-24	9 923,65 €
OSNY	Chars (rue de)	Tampon à mettre à niveau et remplacer	janv-24	1 878,96 €
OSNY	Colline de la Ravinière	Remplacement 2 tampons	juin-24	0,00 €
OSNY	Dr Charcot (rue du)	Remplacement de 7 tampons		0,00 €
OSNY	Église (6 rue de l')	Remplacement du tampon de la boîte de branchement	avr-24	548,34 €
OSNY	Jean Jaurès (46 rue)	Recherche exutoire et boîte de branchement	août-24	2 880,57 €
OSNY	Les versants la Ravinière	Remplacement d'un tampon	avr-24	0,00 €
OSNY	Livilliers (37bis rue de)	Remplacement du collecteur sur 4 ml et 2 branchements	mars-24	32 674,41 €
OSNY	Livilliers (rue de)	Extension du réseau EU sur espace vert	févr-24	97 367,01 €
OSNY	Pasteur (rue)	Remise à niveau d'un tampon et son changement	juil-24	988,54 €
OSNY	Péri (impasse Gabriel)	Remise à niveau d'un tampon + remplacement.	juin-24	1 027,57 €
OSNY	Ravinière (12 Côte de la)	Chute accompagnée cassée	avr-24	383,07 €
OSNY	Ravinière (secteur de la)	Remplacement de 8 tampons	juin-24	0,00 €
OSNY	Roth (19 rue Paul)	Reprise piquage	avr-24	3 526,92 €
OSNY	Strauss (10 rue Richard)	Reprise du piquage et une partie du branchement	mars-24	4 240,05 €
OSNY	Pâtis (rue des)	Reprise réseaux endommagés	août-24	12 021,98 €
PONTOISE	Auvers (route d')	Remplacement de la canalisation de refoulement	avr-24	4 124,52 €
PONTOISE	Auvers (route d')	Réhausse du déversoir poste de refoulement	nov-24	1 565,20 €
PONTOISE	César (Ouvrage d'art chaussée J.)	Dérivation des effluents en urgence avec réparation du tuyau en chute	déc-23	10 212,62 €
PONTOISE	César (Ouvrage d'art chaussée J.)	Coude à changer + obturateur	janv-24	909,57 €
PONTOISE	Chauvin (place Adolphe)	Reprise du collecteur EU en amiante par de la fonte Ø 200 mm sur 12 ml y compris pompage.	nov-24	12 794,30 €
PONTOISE	Citadelle (5 rue de la)	Maçonnerie dans boîte de branchement et reprise affaissement sous voirie	mars-24	2 842,17 €
PONTOISE	Curie (9 rue Pierre)	Entretien espaces verts	juil-24	1 004,36 €
PONTOISE	Fontaine (rue)	Remplacement d'un tampon	févr-24	0,00 €
PONTOISE	Gisors (24 rue de)	Reprise de branchement	juin-24	1 883,18 €
PONTOISE	Gisors (3 rue de)	Reprise de la casse du branchement	mars-24	6 977,77 €
PONTOISE	Gisors (73 rue de)	Remplacement d'un tampon	mars-24	0,00 €
PONTOISE	Gisors (rue de)	Remplacement d'un joint	oct-23	222,39 €
PONTOISE	Ile-de-France (angle Hôpital)	Remise à niveau d'un tampon et mise en sécurité	sept-24	1 331,41 €
PONTOISE	Lemoine (24 bis Adrien)	Changement du joint d'un tampon SIARP bruyant	nov-24	0,00 €
PONTOISE	Lemoine (rue Adrien)	Reprise de branchements N°49/41/38/32	juin-24	14 739,04 €
PONTOISE	Lemoine (rue Adrien)	Remplacement d'un tampon	nov-24	0,00 €
PONTOISE	Libération (place de la)	Remplacement d'un tampon	avr-24	0,00 €
PONTOISE	Loiseau (rue Gustave)	Remplacement d'un tampon	nov-24	0,00 €
PONTOISE	Mitterrand (avenue François)	Mise en sécurité regard	nov-24	587,48 €
PONTOISE	Notre-Dame (place)	Enrobé autour du tampon à reprendre	janv-24	696,30 €
PONTOISE	Pâtis (1 rue des)	Extension réseau EU 44ml	sept-24	35 041,77 €
PONTOISE	RD915	Reprendre le scellement et les enrobés autour du tampon	janv-24	894,64 €

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

PONTOISE	Rouen (5 rue de)	Remplacement d'un tampon	nov-24	0,00 €
PONTOISE	Rouen (angle 19 mars 1962)	Remise à niveau d'un tampon et son changement	juil-24	0,00 €
PONTOISE	Sabot (angle Hôtel de Ville)	Tampon boîte de branchement à remplacer	sept-24	358,70 €
PONTOISE	Sabot (angle Hôtel de Ville)	Reprise du branchement, de sa boîte et une partie du collecteur affaissé	oct-24	5 612,34 €
Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
PONTOISE	Thiers (5 rue)	Reprise du masque de jonction entre le regard et la collecteur unitaire Ø 300 mm	mars-24	7 968,98 €
PONTOISE	Touraine / Cézanne (rue de)	Analyse des enrobés	juin-24	837,67 €
PONTOISE	Fond St Antoine	Remplacement de 2 tampons	nov-24	0,00 €
PONTOISE	Gisors (angle rue et Henri Matisse)	Remplacement d'un tampon	nov-24	0,00 €
PUISEUX-PONTOISE	Grande rue 12	Changement du tampon et reprise de l'enrobé autour	mars-24	1 011,96 €
SAGY	Fontaine Bénite (ruelle de la)	Remplacement d'un tampon	janv-24	0,00 €
SAGY	Vallée (rue de la)	Remplacement d'un tampon	déc-24	0,00 €
SAGY	Vallée (20 rue de la)	Reprise du branchement	août-24	5 571,46 €
SAGY	Vallée (rue de la)	Remplacement de 2 collecteurs et 2 branchements	nov-24	28 610,43 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Aqueduc (3 chemin de l')	Remplacement d'une boîte de branchement	janv-24	1 959,14 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Bellevues (avenue des) et Patelle	Remplacement de 5 tampons	juil-24	0,00 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	CTS	Reprise tampon cassé	juin-24	1 991,21 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Général de Gaulle (40 av. du)	Remplacement d'un tampon	mars-24	0,00 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Herblay (41ter rue d')	Reprendre affaissement autour de 2 boîtes de branchement	janv-24	1 803,26 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Iris (18 rue des)	Reprise réseaux et effondrement	juil-24	3 489,20 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Leclerc (rue Gustave)	2 tampons à remettre à niveau	sept-24	2 351,60 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Liesse (rue de)	Elagage parcelle poste	sept-24	4 081,80 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Mail (12 rue du)	Tampon sous trottoir	avr-24	789,14 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Oraison (29 Rue d')	Remplacement d'un tampon	avr-24	0,00 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Prachay (2 rue Alexandre)	Remplacement d'un tampon	juil-24	0,00 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	Prachay (2 rue Alexandre)	Remplacement d'un tampon	oct-24	0,00 €
SAINT-OUEN L'AUMÔNE	St Prix (allée de)	Reprise étanchéité regard	juil-24	326,94 €
SERAINCOURT	Aubette (20 rue de l')	Radier d'une boîte de branchement à reprendre	mars-24	407,23 €
SERAINCOURT	Roue Sèche (2 chemin de la)	Tampon de la boîte de branchement à resceller	janv-24	445,47 €
US	Dampont (carrefour César)	Changement tampon base carrée	sept-24	989,27 €
VAURÉAL	Oise (114 bd de l')	Création de la cunette dans boîte de branchement	avr-24	831,34 €
VAURÉAL	Rouges Gorges (rue des)	Etanchéité de regard	avr-24	452,07 €
VIGNY	Diverses rues	Remplacement de 3 tampons	janv-24	2 532,88 €
VIGNY	Peineau / Epine Vinot (rue)	Remplacement de 10 tampons	août-24	0,00 €
		TOTAL		1 279 458,15 €

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Nom du site	Nature des travaux	Montant (€ HT)
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Remplacement P4	31 666,94
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Révision pompe 1	19 689,21
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Remplacement motoréducteur dégrilleur	4 150,67
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Remplacement porte d'entrée	4 380,00
SIPHON DE NEUVILLE	Remplacement ventilateur local dégrilleur	925,04
SIPHON DE NEUVILLE	Remplacement sangle dégrilleur	114,10
SIPHON DE PONTOISE	Remplacement motoréducteur dégrilleur	4 241,94
PR METAIRIE	Remplacement des 2 pompes	4 748,16
PR HERMITAGE	Remplacement sangle dégrilleur	114,10
PR HERMITAGE	Mise en place sonde déversoir DO3	532,00
PR HERMITAGE	Fourniture motoréducteur dégrilleur	1 298,52
PR COLONNE	Remplacement transmetteur nutriox	971,00
PR COLONNE	Révision P2	19 239,80
PR PATIS	Remplacement sangle dégrilleur	160,00
PR PATIS	Remplacement porte d'entrée	4 920,00
PR TAILLETTE	Remplacement sangle dégrilleur	93,40
PR TAILLETTE	Pose sonde radar (mode secours)	532,00
PR TAILLETTE	Fourniture motoréducteur dégrilleur	1 067,28
PR FOND DE VAUX	Remplacement disjoncteur (arrivé EDF)	2 571,70
PR HALLEBARDE	Remplacement pompe	1 371,95
PR CHEMIN DE MANTES	Remplacement pompe	1 371,95
BASSIN ABATTOIRS	Remise en état dégrilleur	1 870,05
PR BOIS QUEYRIS	Remplacement armoire	6 258,05
PR ROUTE DE CORMEILLES	Remplacement armoire	6 258,05
PR RUELLE DE BEAUVAIS	Remplacement armoire	6 258,05
PR AUBETTE	Remplacement armoire	6 647,54
PR MACAIGNE FORTIER	Remplacement armoire	6 258,05
PR RUE DE NEUVILLE	Remplacement armoire	6 258,05
PR CHEMIN DE BAZINCOURT	Remplacement armoire	6 647,54
PR RUE DE L'EGLISE	Remplacement armoire	8 309,11
PR IMPASSE DES ROSIERS	Remplacement d'une pompe	1 247,12
DIVERS SITES	Remplacement Charbon Actif	24 897,20
DIVERS SITES	Remplacement de 30 régulateurs de niveau	2 336,94
DIVERS SITES	Remplacement de 30 régulateurs de niveau	2 286,66
DIVERS SITES	Remplacement barres de guidages + supports	1 869,40
DIVERS SITES	Bride adaptable + raccord	295,86
DIVERS SITES	Remplacement 20 barres de guidages	3 738,80
DIVERS SITES	Remplacement 10 barres de guidages	1 097,52
DIVERS SITES	Remplacement chaines pour pompes	1 221,50
DIVERS SITES	Sécurisation sites (garde corps, echelle)	13 875,00
DIVERS SITES	Vannes et clapets	2 200,26
Centre technique	Fourniture portique et potence levage	8 457,09
Centre technique	Feux tricolore	3 550,72
STEP - MARINES	Remplacement ventilateur local surpresseur	754,76
STEP - MARINES	Remplacement agitateur zone contact	3 146,60
STEP - MARINES	Remplacement surpresseur n°1 + cana	30 447,23
STEP - MARINES	Remplacement diffuseur d'air BA	7 865,36
STEP - MARINES	Remplacement préleveur	6 252,15
STEP - MARINES	Remplacement sonde pitot	1 493,90
STEP CHARS	Révision pompe gaveuse	1 982,50
STEP CHARS	Remplacement 2 pompes + pieds d'assises	2 082,27
STEP - BRIGNANCOURT	Remplacement 2 clapets recirculation	1 679,05

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

STEP - BRIGNANCOURT	Accouplement pont clarificateur	155,00
STEP - BRIGNANCOURT	Remplacement moteur turbine d'aération	6 464,23
STEP - BRIGNANCOURT	Remplacement pompe recirculation	1 371,95
STEP - AVERNES	Remplacement panier dégrilleur	1 926,54
STEP - AVERNES	Remplacement pompe de relèvement	1 371,95
STEP - COMMENY	Remplacement 2 pompes + pieds d'assises	5 206,07
STEP - COMMENY	Remplacement moteur turbine d'aération	2 803,83
STEP - NUCOURT	Remplacement palier pont roulant	552,00
STEP - NUCOURT	Pose de 2 agitateurs BA	13 279,53
STEP - VIGNY	Remplacement pompe relevage	1 371,95
STEP - VIGNY	Maintenance surpresseur d'air	621,68
STEP - CLERY EN VEXIN	Remplacement pompe de recirculation	1 371,95
STEP - LONGUESSE	Remplacement pompe recirculation	1 247,12
DIVERS STEP	Tondeuses	3 257,04

TOTAL 2024	322 702,98
-------------------	-------------------

TOTAL POSTE	225 998,32
TOTAL STEU	96 704,66

ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Libellé du chantier	Montant (€ TTC)
Maintenance fournisseur	108 388,00
Maintenance cogénération	113 724,00
Renovation automate	77 689,00
Rénovation centrifugeuse tertiaire	14 527,00
Renouvellement onduleurs	20 532,00
Rénovation digesteur 1bis	596 148,00
Renouvellement surpresseurs	196 612,00
Convoyeur à boues	50 905,00
Compresseur Biogaz	47 259,00
Rénovation compacteur à déchet	26 772,00
Ventilation	17 514,00
Détecteur gaz fixe	25 932,00
Vannes biostyr T2	21 071,00
Renouvellement et rénovation de pompes	127 455,00
Débitmètres et instrumentation T2	84 082,00
Opérations supplémentaires	104 844,00
Rénovation armoire électrique	20 506,00
TOTAL	1 653 960,00

ANNEXE 8 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Opération	Objet des travaux du PPI	Entreprise titulaire	Date de réception	Coût définitif (€ HT)
2022-02	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 774 ml en Ø 300 mm. Ravine Saint-Antoine à ENNERY.	EIFFAGE	18/03/2024	355 486,80 €
2023-03	Création d'un dégrilleur rue du Goulet en amont du poste Métairie à MARINES.	PRS / ATC TP	19/12/2024	335 672,25 €
2023-04	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 650 ml en Ø 200 mm et sur 230 ml en Ø 250 mm et de 4 branchements. Rue de Saint-Ouen et rue Jacques Prévert à ÉRAGNY-SUR-OISE et rue de l'Église à JOUY-LE-MOUTIER.	SADE	22/07/2024	369 902,10 €
2023-06	Création du refoulement sur 94 ml Ø 90 mm en PEHD et remplacement sur 75 ml Ø 250 mm en fonte dans le cadre de la restructuration de la chaîne de transfert des eaux usées sur les postes de la Taillette et du Poirier Gris à MENU COURT.	DESPIERRE / SEI	20/12/2024	420 965,19 €
2023-07	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 419 ml en Ø 1400 mm. Quai du confluent à NEUVILLE-SUR-OISE	VALENTIN (Mandataire Groupement)	31/07/2024	4 214 961,78 €
2024-02	Réhabilitation par chemisage sur 683 ml en Ø 200 mm et 3 branchements Ø 150 ou 200 mm. Remplacement du collecteur d'eaux usées sur 4 ml Ø 200 mm en grès et de 4 branchements Ø 150 mm pour un total de 17 ml. Sente des Gradins, rues Radegonde, des Vignes, des Carreaux, du Maréchal Foch et avenue du 18 Juin à MARINES.	VALENTIN	06/09/2024	325 504,80 €
2024-03	Création du collecteur d'eaux usées sur 440ml en Ø 200 mm en grès et de 14 branchements en Ø 150 mm fonte. Rue des Trembles et chemin du Moulin à NEUVILLE-SUR-OISE.	DESPIERRE	06/01/2025	424 562,69 €
2024-06	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 764 ml en Ø 200 mm et de 3 branchements Ø 200 mm pour un total de 21 ml. Rue Gustave Leclerc et rue d'Éragny à SAINT-OUEN L'AUMÔNE.	VALENTIN	26/11/2024	243 218,77 €
2024-08	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 25,45 ml en Ø 300 mm. Place de la Piscine à PONTOISE.	EIFFAGE	30/08/2024	46 645,97 €
-	Remplacement du collecteur d'eaux usées sur 180 ml en Ø 400 mm en fonte et création de 4 regards. Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées sur 404 ml en Ø 400 et 500 mm. Avenue de Boissy l'Aillierie à OSNY.	DESPIERRE / TELEREP	26/04/2024	522 356,28 €
-	Extension du collecteur d'eaux usées sur 151 ml en Ø 200 mm en grès et 1 branchement. Rue Gambetta à MARINES.	ATC-TP	30/08/2024	128 058,95 €
-	Extension du collecteur d'eaux usées sur 110 ml Ø 200 mm en grès et 1 branchement. Rue de Livilliers à OSNY.	DESPIERRE	23/02/2024	97 367,01 €
-	Extension du collecteur d'eaux usées sur 44 ml Ø 200 mm en grès et 1 branchement. Rue des Pâtis à PONTOISE	DESPIERRE	12/09/2024	34 041 €

ANNEXE 9 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€HT)
ENNERY	Bassin zone artisanale	Fauchage et entretien	juillet-24	1 803,00 €
ENNERY	Chapelle Saint-Antoine	6 grilles avaloirs 75x30 à remplacer	mars-24	3 374,42 €
ENNERY	Chapelle Saint-Antoine	7 grilles 75x30 à remplacer	décembre-24	4 232,66 €
ENNERY	Chapelle Saint-Antoine 79	Grille avaloir 75x30 à remplacer	février-24	699,36 €
ENNERY	RD27	Fauchage de la zone inondable	juin-24	2 387,47 €
SERAINCOURT	Vexin (rue du)	Talutage du fossé EP	juillet-24	1 979,39 €
			TOTAL	14 476,30 €

ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Documents d'urbanisme (PC, DP, PA, CU, DP)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	11	3	0	4	3	4	7	12	7	6
Avernes	-	-	-	-	-	0	3	5	1	8
Boisemont	11	18	19	13	16	12	8	13	6	14
Boissy l'Aillerie	26	23	27	21	18	22	15	23	2	7
Brignancourt	-	-	-	-	-	1	0	1	0	2
Cergy	30	20	20	20	27	42	6	40	43	42
Chars	-	-	-	-	-	1	1	4	0	5
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	4	5	14	1	1
Commeny	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Condécourt	-	-	-	-	-	1	2	2	0	0
Cormelles-en-Vexin	8	14	10	7	14	14	17	21	6	7
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3	1	2	3	1	1	1	2
Courdimanche	28	23	14	19	27	16	21	37	17	17
Ennery	15	13	10	12	10	9	6	9	14	19
Epiais-Rhus	2	4	1	9	10	7	6	12	3	10
Eragny	26	43	69	63	61	53	77	76	53	61
Frémenville	-	-	-	-	-	1	2	0	0	0
Frémécourt	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Génicourt	1	3	1	4	1	2	1	3	3	2
Grisy-les-Plâtres	2	0	0	0	0	2	3	11	1	2
Hérouville	3	4	2	4	5	8	1	6	2	1
Jouy-le-Moutier	22	27	26	44	21	32	31	32	6	22
Le Perchay	-	-	-	-	-	0	0	4	0	1
Livilliers	1	4	2	3	7	8	1	3	1	0
Longuesse	-	-	-	-	-	4	5	5	14	24
Marines	-	-	-	-	-	47	56	33	50	43
Menucourt	3	5	4	2	6	7	16	8	4	38
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	4	18	16	5
Montgeroult	7	2	1	0	2	1	0	3	1	0
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	0	0	0	1	0
Neuville-sur-Oise	8	8	5	7	6	5	10	24	2	12
Nucourt	-	-	-	-	-	0	3	8	0	0
Osny	94	97	98	114	87	81	59	82	55	58
Pontoise	67	70	43	61	37	41	29	57	27	58
Puiseux-Pontoise	1	2	4	0	4	3	3	14	8	6
Sagy	-	-	-	-	-	0	4	3	0	3
Saint-Ouen-l'Aumône	39	51	40	25	22	59	52	17	61	85
Santeuil	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Seraincourt	-	-	-	-	-	9	5	19	7	2
Us	-	-	-	-	-	1	3	1	2	8
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	11	1	6
Vauréal	15	12	6	18	28	7	8	9	17	22
Vigny	-	-	-	-	-	6	2	11	4	5
SIARP	421	446	405	451	414	516	474	654	437	604

ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Demande de raccordement									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	0	3	1	2	4	2	3	5	1	1
Avernes	-	-	-	-	-	1	3	2	0	1
Boisemont	1	0	4	6	2	5	2	0	3	1
Boissy l'Aillerie	4	4	6	5	6	6	0	1	3	0
Brignancourt	-	-	-	-	-	0	1	0	0	0
Cergy	11	4	12	10	9	9	6	6	5	10
Chars	-	-	-	-	-	2	0	0	2	1
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	0	1	2	0	0
Commeny	-	-	-	-	-	0	0	0	1	0
Condécourt	-	-	-	-	-	1	2	1	0	0
Cormelles-en-Vexin	1	0	1	1	0	1	4	1	0	2
Courcelles-sur-Viosne	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0
Courdimanche	4	3	2	2	7	4	1	3	9	0
Ennery	1	1	1	3	1	3	0	1	3	2
Epiais-Rhus	0	1	1	0	0	3	0	4	3	2
Eragny	4	2	10	20	16	13	16	10	15	20
Frémainville	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Frémécourt	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Génicourt	0	0	1	0	2	0	1	0	0	0
Grisy-les-Plâtres	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1
Hérouville	1	1	1	2	1	1	2	2	1	0
Jouy-le-Moutier	2	2	4	11	3	2	16	10	4	4
Le Perchay	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Livilliers	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Longuesse	-	-	-	-	-	0	6	0	0	1
Marines	-	-	-	-	-	8	4	5	8	3
Maurecourt							4	5	4	4
Menucourt	0	1	1	3	2	3	1	1	1	2
Montgeroult	1	1	0	1	1	1	0	0	0	2
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	0	0	0	0	5
Neuville-sur-Oise	1	0	3	0	2	2	3	5	1	0
Nucourt	-	-	-	-	-	1	1	2	1	0
Osny	28	13	18	29	24	28	30	10	22	14
Pontoise	7	9	12	9	8	8	14	10	6	14
Puiseux-Pontoise	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sagy	-	-	-	-	-	1	2	1	0	1
Saint-Ouen-l'Aumône	15	8	9	8	4	15	1	4	3	7
Santeuil	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Seraincourt	-	-	-	-	-	2	2	0	2	1
Us	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	1	0	1
Vauréal	3	0	2	2	1	4	3	2	2	5
Vigny	-	-	-	-	-	1	2	0	1	0
SIARP	75	87	53	90	115	96	130	133	92	106

ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Nombre de contrôle de branchement en 2024		Nombre de contrôle de branchement indus en 2024		Nombre de contrôle de branchement Indus et logement en 2024	
	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Ableiges	11	3	0	0	11	3
Avernes	13	4	0	0	13	4
Boisemont	6	0	0	0	6	0
Boissy l'Aillerie	14	2	1	0	15	2
Brignancourt	3	1	0	0	3	1
Cergy	21	8	4	2	25	10
Chars	24	6	0	0	24	6
Cléry-en-Vexin	0	0	3	0	3	0
Commeny	2	1	1	1	3	2
Condécourt	5	0	0	0	5	0
Cormeilles-en-Vexin	4	1	0	0	4	1
Courcelles-sur-Viosne	2	0	0	0	2	0
Courdimanche	4	2	0	0	4	2
Ennery	26	3	7	1	33	4
Epiais-Rhus	5	1	0	0	5	1
Eragny	46	3	0	1	46	4
Frémainville	6	0	0	0	6	0
Frémécourt	1	0	0	0	1	0
Génicourt	1	1	0	0	1	1
Grisy-les-Plâtres	1	1	0	0	1	1
Hérouville	9	2	1	0	10	2
Jouy-le-Moutier	51	4	3	0	54	4
Le Perchay	1	0	0	1	1	1
Livilliers	4	1	0	0	4	1
Longuesse	4	0	1	0	5	0
Marines	71	9	1	7	72	16
Maurecourt	7	3	0	0	7	3
Menucourt	7	9	1	0	8	9
Montgeroult	0	0	0	0	0	0
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	8	2	0	0	8	2
Nucourt	9	1	2	2	11	3
Osny	54	9	0	2	54	11
Pontoise	24	16	6	3	30	19
Puiseux-Pontoise	1	0	0	3	1	3
Sagy	2	1	0	0	2	1
Saint-Ouen-l'Aumône	31	11	4	4	35	15
Santeuil	0	0	0	0	0	0
Seraincourt	0	0	7	4	7	4
Us	0	1	0	4	0	5
Vallangoujard	0	0	0	0	0	0
Vauréal	0	10	2	0	2	10
Vigny	15	5	12	5	27	10
SIARP	493	121	56	40	549	161

ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Nombre de contrôle de branchement en 2024		Nombre de contrôle de branchement indus en 2024		Nombre de contrôle de branchement Indus et logement en 2024	
	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Ableiges	11	3	0	0	11	3
Avernes	13	4	0	0	13	4
Boisemont	6	0	0	0	6	0
Boissy l'Aillerie	14	2	1	0	15	2
Brignancourt	3	1	0	0	3	1
Cergy	21	8	4	2	25	10
Chars	24	6	0	0	24	6
Cléry-en-Vexin	0	0	3	0	3	0
Commeny	2	1	1	1	3	2
Condécourt	5	0	0	0	5	0
Cormeilles-en-Vexin	4	1	0	0	4	1
Courcelles-sur-Viosne	2	0	0	0	2	0
Courdimanche	4	2	0	0	4	2
Ennery	26	3	7	1	33	4
Epiais-Rhus	5	1	0	0	5	1
Eragny	46	3	0	1	46	4
Frémainville	6	0	0	0	6	0
Frémécourt	1	0	0	0	1	0
Génicourt	1	1	0	0	1	1
Grisy-les-Plâtres	1	1	0	0	1	1
Hérouville	9	2	1	0	10	2
Jouy-le-Moutier	51	4	3	0	54	4
Le Perchay	1	0	0	1	1	1
Livilliers	4	1	0	0	4	1
Longuesse	4	0	1	0	5	0
Marines	71	9	1	7	72	16
Maurecourt	7	3	0	0	7	3
Menucourt	7	9	1	0	8	9
Montgeroult	0	0	0	0	0	0
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	8	2	0	0	8	2
Nucourt	9	1	2	2	11	3
Osny	54	9	0	2	54	11
Pontoise	24	16	6	3	30	19
Puiseux-Pontoise	1	0	0	3	1	3
Sagy	2	1	0	0	2	1
Saint-Ouen-l'Aumône	31	11	4	4	35	15
Santeuil	0	0	0	0	0	0
Seraincourt	0	0	7	4	7	4
Us	0	1	0	4	0	5
Vallangoujard	0	0	0	0	0	0
Vauréal	0	10	2	0	2	10
Vigny	15	5	12	5	27	10
SIARP	493	121	56	40	549	161

ANNEXE 11 : Instruction des déclarations de projets de travaux et d'intention de commencement des travaux

Communes										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	7	7	17	23	35	34	43	67	32	43
Avernes	-	-	-	-	-	18	30	27	41	31
Boisemont	28	32	48	52	43	47	43	39	48	40
Boissy-l'Aillierie	44	75	63	65	71	59	57	71	53	41
Brignancourt	-	-	-	-	-	8	20	16	5	7
Cergy	555	604	711	823	918	709	584	661	734	797
Chars	-	-	-	-	-	25	37	49	25	40
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	13	23	15	12	15
Commeny	-	-	-	-	-	2	6	15	19	5
Condécourt	-	-	-	-	-	4	12	6	1	13
Cormeilles-en-Vexin	-	0	26	28	34	47	33	45	29	39
Courcelles-sur-Viosne	-	0	11	16	7	8	7	3	19	12
Courdimanche	65	92	85	120	124	78	85	85	153	96
Ennery	55	37	40	64	47	46	70	61	84	72
Epiais-Rhus	6	10	16	10	13	16	15	14	34	21
Eragny	171	181	312	334	373	246	252	312	342	311
Frémainville	-	-	-	-	-	7	19	2	15	10
Frémécourt	-	0	10	7	16	25	4	17	16	14
Génicourt	2	17	21	23	27	21	21	20	28	21
Grisy-les-Plâtres	2	14	11	32	8	24	38	28	19	22
Hérouville	14	11	19	13	24	17	17	24	19	29
Jouy-le-Moutier	181	282	285	381	273	226	279	249	199	180
Le Perchay	-	-	-	-	-	3	21	3	7	11
Livilliers	9	6	9	9	9	20	11	10	8	10
Longuesse	-	-	-	-	-	5	33	15	25	24
Marines	-	-	-	-	-	41	126	78	127	108
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	2	94	81	109
Menucourt	30	63	102	87	70	45	101	71	69	71
Montgeroult	-	0	36	14	22	10	15	7	3	13
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	3	17	5	5	13
Neuville-sur-Oise	49	52	67	99	62	66	67	69	90	127
Nucourt	-	-	-	-	-	10	30	19	5	49
Osny	300	377	357	351	356	370	419	331	326	378
Pontoise	406	501	609	648	599	456	639	403	637	579
Puiseux-Pontoise	26	106	10	24	15	32	22	28	34	48
Sagy	-	-	-	-	-	23	46	22	30	23
Saint-Ouen-l'Aumône	410	465	471	535	595	608	653	615	692	838
Santeuil	-	-	-	-	-	7	30	3	4	1
Seraincourt	-	-	-	-	-	0	48	30	39	47
Us	-	-	-	-	-	11	44	47	17	18
Vallangoujad	-	-	-	-	-	-	-	13	16	22
Vauréal	98	144	138	163	150	108	102	89	143	147
Vigny	-	-	-	-	-	12	62	34	20	45
SIARP	2 458	3 076	3 474	3 921	3 891	3 10	4 183	3 891	4305	4540
Evolution N/N-1 (%)	-27,6	25,1	12,9	12,9	-0,08	-9,79	19,17	-6,98	10,64	5,18

ANNEXE 12 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Commune	Estimatif du nombre d'installation	Nombre des installations contrôlées sur site depuis la création du service			% des installations contrôlées	Nature et nombre des contrôles année 2023								
		Total installations contrôlées	Installations contrôlées conformes	Installations contrôlées non-conformes		Contrôle de conception installations neuves et réhabilitées		Contrôle d'exécution installations neuves et réhabilitées		Contre-visite	Contrôle initial		Contrôle périodique	
						Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme		Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme
Ableiges	10	10	3	7	100%									
Boisemont	5	7	1	6	140%	3		1	1			1		
Boissy l'Aillerie	15	14	2	12	93%									
Cergy	51	36	12	24	71%	3		2						
Clery-en-Vexin	16	16	3	13	100%							2		
Commeny	0	0	0	0	100%									
Cormeilles-en-Vexin	10	10	6	4	100%									1
Courcelles-sur-Viosne	1	1	0	1	100%									
Courdimanche	7	4	3	1	57%	1								
Ennery	19	8	6	2	42%									
Epiais-Rhus	60	39	21	18	65%									1
Eragny	28	20	8	12	71%									
Frémainville	3	3	0	3	100%									
Frémécourt	11	7	1	6	64%									
Génicourt	6	4	1	3	67%							1		
Grisy-les-Plâtres	11	6	2	4	55%									
Hérouville	3	3	2	1	100%							1		
Jouy-le-Moutier	12	13	8	5	108%			1			2		1	
Livilliers	3	3	1	2	100%							2		
Maurecourt	6	4	0	4	67%									
Menucourt	3	2	0	2	67%									
Montgeroult	4	2	1	1	50%							1		
Neuville-sur-Oise	43	33	9	24	77%			1				19	2	2
Osny	119	102	41	61	86%						2	13	2	3
Pontoise	61	58	30	28	95%	1					2	3	1	2
Puiseux-Pontoise	11	13	4	9	118%			1	1	1	1	3		
Saint-Ouen-l'Aumône	40	31	8	23	78%	1					1	5		1
Seraincourt	7	6	4	2	86%	1								
Us	197	121	12	109	61%	2		1		1		2		7
Vallangoujard	52	23	15	8	44%	1						3	1	
Vauréal	6	2	0	2	33%									
Total SIARP	820	601	204	397	73%	13	0	7	2	2	8	56	7	17

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement -

112

ANNEXE 13 : Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2021								
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	1 121	38 768	41 213	40 842	41 666	43 504	35 551	40 590	39 183
Avernes	879	-	-	-	33 539	34 368	14 586	36 046	52 423
Boisemont	876	29 767	64 824	47 140	40 583	41 233	42 532	44 937	49 154
Boissy-l'Aillierie	2 054	73 302	74 531	53 738	40 146	81 555	111 257	78 197	74 231
Brignancourt	226	-	-	-	10 861	8 821	5 435	9 270	9 772
Chars	68 778	-	-	-	53 750	56 976	54 364	40 501	70 681
Cergy	2 045	3 196 234	4 004 867	4 068 273	1 970 083	3 832 778	2 901 433	2 080 527	5 040 330
Cléry en Vexin	465	-	-	-	17 635	0	0	7585	16832
Commeny	505	-	-	-	19 612	13 211	19 506	11 269	31 155
Condécourt	556	-	-	-	15 005	19 182	10 798	12 831	40 765
ormelles-en-Vexin	1 299	73 515	37 891	42 042	37 279	42 373	39 822	17 071	43 725
ourcelles-sur-Viosne	304	10 734	5 151	11 599	11 859	12 771	11 834	6 134	11 813
Courdimanche	6 925	228 279	269 293	276 333	146 676	273 052	242 225	287 415	369 211
Ennery	2 408	136 385	123 037	102 240	139 861	118 875	130 851	67 013	142 928
Epiais-Rhus	623	23 673	23 515	23 565	23 606	24 173	10 873	24 837	11 886
Eragny	18 597	870 495	850 440	822 246	418 719	800 121	663 553	809 592	1 029 177
Frémenville	518	-	-	-	21 943	21 211	20 854	13 172	18 431
Frémécourt	551	18 616	36 041	17 563	14 961	16 955	14 505	17 016	15 897
Génicourt	522	31 643	26 878	22 278	23 985	22 485	14 404	23 310	20 955
Grisy-les-Plâtres	715	26 935	25 808	27 333	28 013	29 697	12 219	57 679	45 755
Hérouville	586	29 259	27 741	24 242	25 620	24 900	26 456	25 617	26 586
Jouy-le-Moutier	17 301	508 155	919 886	716 554	363 278	737 604	606 762	731 291	933 580
Le Perchay	533	-	-	-	21 156	22 235	11 214	12 099	32 766
Livilliers	391	15 314	14 347	14 411	15 218	13 762	20 090	14 535	15 755
Longuesse	529	-	-	-	19 697	18 995	11 131	12 184	29 063
Marines	3 474	-	-	-	162 013	171 187	168 481	114 947	203 817
Maurecourt	4 406					278 021	159 549	261 551	253 278
Menucourt	6 142	132 198	333 448	240 482	134 166	262 980	197 897	240 711	356 776
Montgeroult	341	14 699	17 301	12 025	13 897	13 985	7 043	8 420	11 870
Neuville-sur-Oise	239	95 542	141 087	98 505	74 990	123 845	114 331	100 656	174 069
Nucourt	2096	-	-	-	24 091	33 122	0	8227	15 958
Osny	724	968 025	948 526	942 297	468 602	923 294	728 269	949 644	1 194 624
Pontoise	17 468	1 820 255	1 666 000	1 621 715	1 019	2 787	1 251 071	1 615 137	2 142 943
Puiseux-Pontoise	31806	43 379	44 566	47 211	23 832	46 335	40 817	56 103	69 569
Sagy	584	-	-	-	30 194	38 448	22 787	24 395	74 437
aint-Ouen-l'Aumône	1 123	1 577 244	1 750 768	1 572 609	736 330	1 541 047	1 215 256	1 660 495	2 226 731
Santeuil	25130	-	-	-	3 798	4 490	3 597	4 900	4 328
Seraincourt	672	-	-	-	52 300	56 344	53 628	38 894	62 259
Triel-sur-Seine	260	839	1 212	1 138	696	1 101	447	1167	648
Us	1 349	-	-	-	36 401	35 383	16 099	19 862	55 742
Vallangoujard	614	-	-	-			10 527	24 326	18 688
Vauréal	16 211	524 008	658 227	826 900	336 864	673 228	565 446	601 648	849 862
Vigny	1 136	-	-	-	52 896	58 491	27 065	31 182	83 006
SIARP	243 082	3 893 530	4 415 670	11 673 281	5 706 840	10 574 925	9 614 565	10 242 983	15 970 659

ANNEXE 13 : Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2021								
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ableiges	1 121	16 171	20 169	20 552	21 168	22 152	35 551	65 483	66 611
Avernes	879	-	-	-	83 850	85 918	28 876	33 297	89 119
Boisemont	876	14 995	34 906	26 559	10 238	21 001	53 063	10 179	72 567
Boissy-l'Aillierie	2 054	35 667	36 620	26 802	19 955	40 853	138 881	125 842	126 193
Brignancourt	226	-	-	-	11 947	9 703	21 169	14 859	15 537
Chars	68 778	-	-	-	75 706	90 191	99 258	99 855	120 171
Cergy	2 045	1 556 630	1 975 630	2 044 766	1 000 211	1 951 101	4 319 697	6 620 764	8 567 898
Cléry en Vexin	465	-	-	-	0	0	32428,69	12894,52	31 614
Commeny	505	-	-	-	12 747	9 031	37 291	23 675	41 435
Condécourt	556	-	-	-	34 223	48 446	43 950	22 146	69 300
Cormeilles-en-Vexin	1 299	35 818	18 749	21 241	18 974	21 586	45 112	70 841	74 333
Courcelles-sur-Viosne	304	5 224	2 283	5 753	5 948	6 478	15 854	18 871	20 082
Courdimanche	6 925	111 196	132 910	139 102	74 508	139 097	311 829	448 838	627 501
Ennery	2 408	66 303	60 544	51 163	70 586	60 700	117 785	224 330	242 978
Épiais-Rhus	623	11 335	11 590	11 802	12 442	11 837	20 594	42 368	20 182
Eragny	18 597	423 771	419 301	415 039	212 286	407 236	878 569	1 340 304	1 749 702
Frémenville	518	-	-	-	44 755	42 811	48 947	30 101	31 333
Frémécourt	551	9 071	17 840	8 861	6 845	7 431	7 275	28 844	27 025
Génicourt	522	15 387	13 171	11 040	0	11 403	19 332	36 565	35 474
Grisy-les-Plâtres	715	12 952	12 706	13 643	14 216	14 966	24 537	98 500	77 628
Hérouville	586	14 177	13 594	12 082	12 896	12 634	34 088	27 792	45 070
Jouy-le-Moutier	17 301	247 580	453 553	361 458	184 608	375 396	733 490	1 219 634	1 587 055
Le Perchay	533	-	-	-	45 169	49 656	35 092	19 937	55 701
Livilliers	391	7 438	7 054	7 199	7 679	6 832	25 479	9 964	26 818
Longuesse	529	-	-	-	53 204	51 288	40 743	21 744	49 407
Marines	3 474	-	-	-	173 339	180 628	289 555	285 409	346 502
Maurecourt	4 406	-	-	-	-	164 052	114 100	130 696	154 038
Menucourt	6 142	64 391	164 119	121 418	68 240	133 970	295 162	368 866	589 314
Montgeroult	341	7 162	7 597	6 802	7 022	7 089	15 206	14 152	20 178
Neuville-sur-Oise	239	46 538	69 608	49 652	38 028	62 911	164 745	125 072	295 917
Nucourt	2096	-	-	-	38 546	54 178	48279,4	12059,8	27 129
Osny	724	471 275	467 861	473 848	237 759	468 837	1 044 506	1 591 416	2 029 648
Pontoise	17 468	886 068	821 519	815 544	345,08	1 419	1 750 262	2 669 244	3 642 664
Puiseux-Pontoise	31806	21 303	22 002	23 763	12 103	23 405	62 019	17 613	118 267
Sagy	584	-	-	-	69 820	99 375	85 849	43 412	126 543
Saint-Ouen-l'Aumône	1 123	768 179	682 342	790 916	373 776	782 188	1 174 768	2 803 944	3 757 063
Santeuil	25130	-	-	-	4 557	5 388	5 402	3 446	7 358
Seraincourt	672	-	-	-	106 340	115 939	90 820	71 856	105 840
Triel-sur-Seine	260	409	598	573	362,41	561	1155,06	1995,79	1 102
Us	1 349	-	-	-	108 930	109 687	70 077	36 857	94 791
Vallangoujard	614	-	-	-	-	-	2 609	13 643	11 317
Vauréal	16 211	255 238	324 209	415 468	171 235	343 432	800 616	1 000 707	1 444 484
Vigny	1 136	-	-	-	136 693	150 876	87 654	50 859	141 111
SIARP	243 082	3 496 835	3 814 845	5 875 046	3 581 258	6 201 682	13 271 675	19 908 875	26 784 000

ANNEXE 14 : Indicateurs réglementaires du service Assainissement collectif

Indicateurs de performance	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (pourcentage compris entre 0 et 100)	86 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	97 (attention très imprécis)	97 (attention très imprécis)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (valeur comprise entre 0 et 120)	93	99	99	99	99	99
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la Directive ERU (valeur 0 ou 100)	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Indicateur supprimé	Indicateur supprimé
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes (pourcentage)	Non soumis	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	100	100	100	100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€ /m ³)	0	0	0	0	0	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre pour 1000 habitants desservis)	0	0	0	0	0	0
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes (nombre pour 100 km)	0,85	0,6	0,6	0,6	0,6	0,93
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,7	0,63	0,62	0,46	0,45	0,48
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (valeur comprise entre 0 et 120)	100	100	100	100	100	100
Durée d'extinction de la dette (année)	0,57	1,09	0,98	2,48	1,01	1,08
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Taux de réclamations (nombre pour 1000 abonnés)	8 (attention très imprécis)	10 (attention très imprécis)	6,76	2,76	0,62	0,28

ANNEXE 15 : Indicateurs réglementaires du service Assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1 484	1 484	1 569	1 633	1 633	2 200	2 120	1685	1 661	1 800
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (valeur comprise entre 0 et 140)	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80

Indicateurs de performance	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (pourcentage compris entre 0 et 100)	50	50	47,8	48,4	47,9	39,3	61,9	40.8	33,9	33,1

Édition mars 2025
 CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

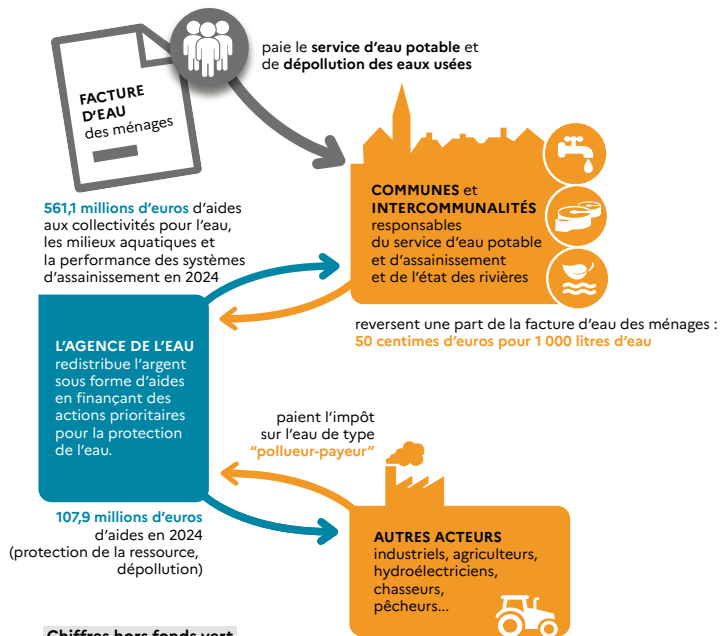
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
 Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

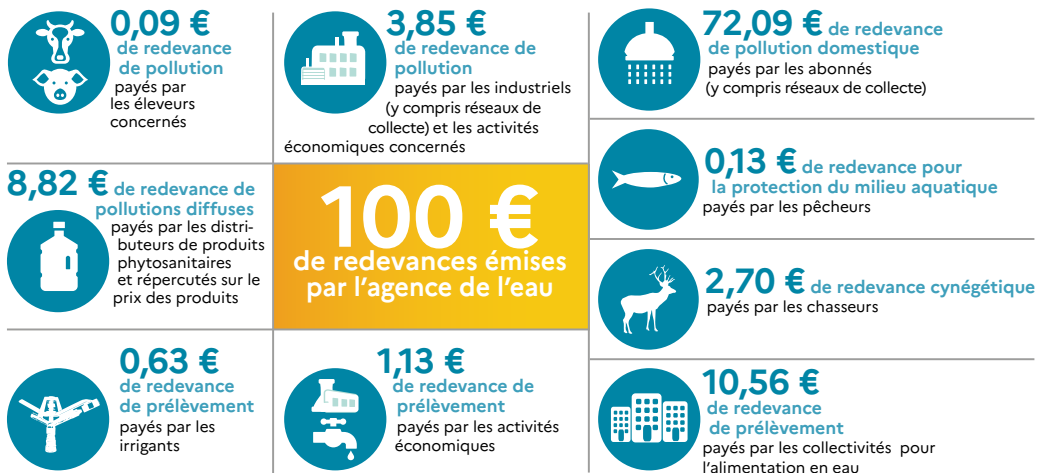
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

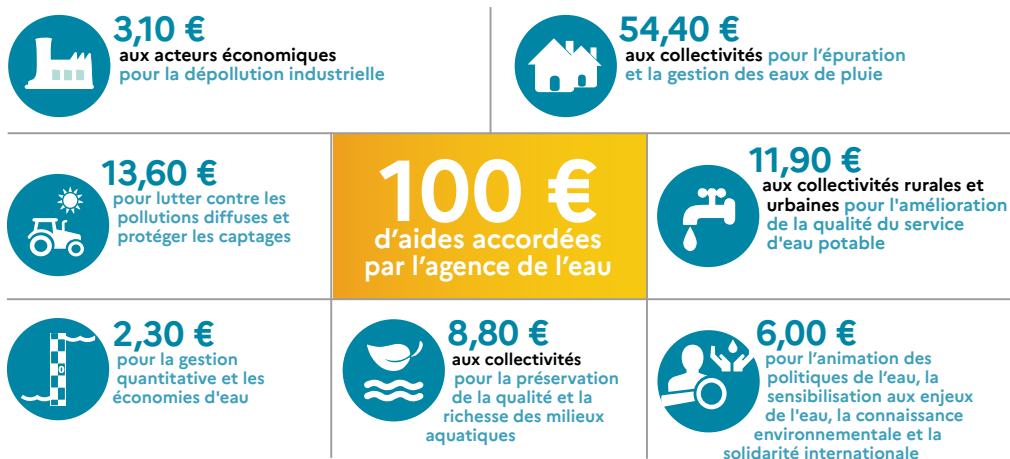


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

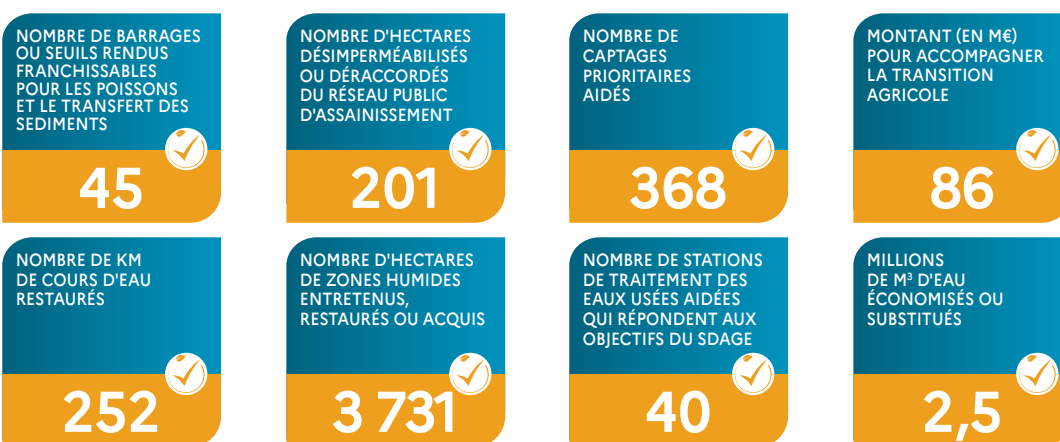


ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024.

65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser

l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

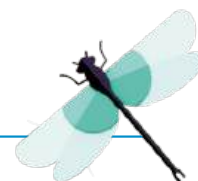
<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.



AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

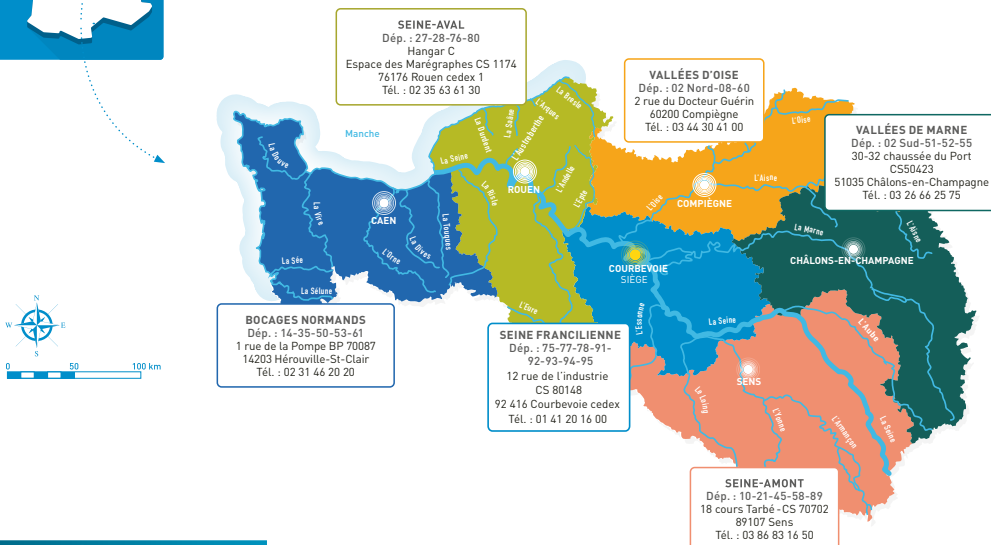


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

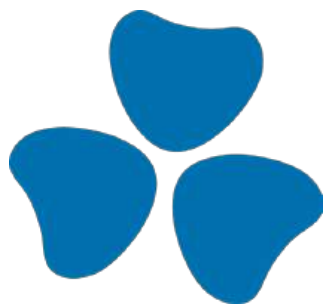
pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.





**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN**

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE
Tél. : **01 30 32 74 28** - Courriel : **contact@siarp.fr**

*Ouvert du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*



Suivez-nous www.siarp.fr

